



Plan régional
d'insertion des
travailleurs
handicapés



Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi



Tableau de bord du PRITH Occitanie

Mars 2023



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

Sommaire

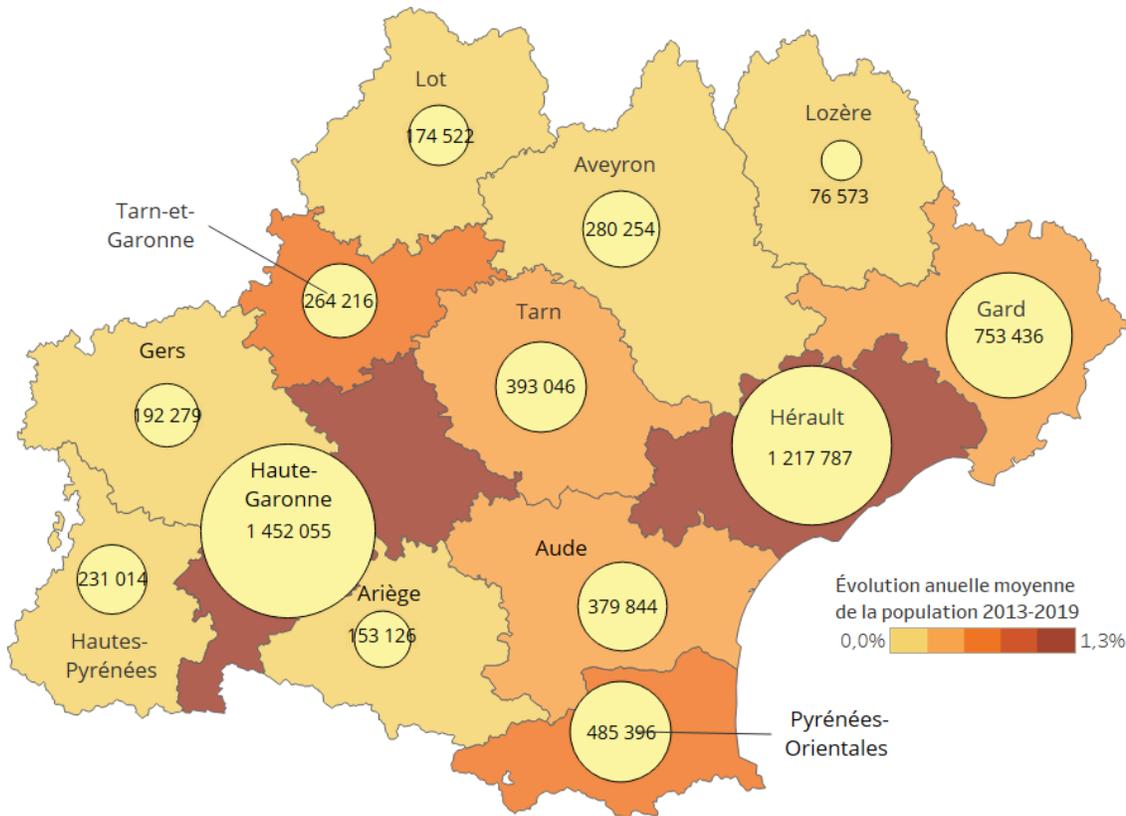
Éléments de cadrage socioéconomiques.....	p.3
Démographie.....	p.4
Caractéristiques des emplois.....	p.6
Marché du travail.....	p.7
Population en situation de handicap.....	p.9
Cadrage national.....	p.10
En Occitanie.....	p.12
Préparation et entrée dans la vie active.....	p.15
Élèves dans le 1 ^{er} et le 2 nd degré.....	p.16
Alternance.....	p.19
Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi....	p.21
Établissements assujettis.....	p.22
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé.....	p.26
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur public.....	p.29
Entreprises adaptées et ESAT.....	p.31
Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi.....	p.34
Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires.....	p.37
Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés.....	p.42
Maintien dans l'emploi.....	p.45
Acteurs de l'accompagnement et du maintien dans l'emploi.....	p.46
Le repérage précoce par l'Assurance maladie.....	p.48
PDP : les accompagnements sociaux des Carsat d'Occitanie.....	p.49
PDP : actions et mesures de l'Assurance Maladie.....	p.50
Accompagnements par les Cap emploi.....	p.51
Glossaire	
Bibliographie	

Éléments de cadrage socioéconomiques

Démographie

Population au 1^{er} janvier 2022 et évolution annuelle moyenne 2013-2019

Source : Insee, Estimations de population et Recensement de la population - traitement Carif-Oref Occitanie



- Au 1^{er} janvier 2022, l'Occitanie est la 4^{ème} région française avec plus de 6 millions d'habitants.
- La population régionale est en hausse de 0,7 % par an en moyenne entre 2013 et 2019. Cet accroissement est essentiellement porté par le solde migratoire, c'est-à-dire par des arrivées sur le territoire plus nombreuses que les départs, lequel est positif dans tous les départements d'Occitanie. Dans le même temps, le solde naturel est à peine supérieur à zéro au niveau régional, bénéficiant du dynamisme de la Haute-Garonne, de l'Hérault et, dans une moindre mesure, du Gard et du Tarn-et-Garonne. En effet, les naissances ont été moins nombreuses que les décès dans tous les autres départements sur la période.
- La répartition territoriale de la population occitane n'est pas homogène. La Haute-Garonne et l'Hérault concentrent plus de quatre habitants sur dix.
- Selon les perspectives à long terme réalisées par l'Insee¹, la population occitane progresserait de 824 000 habitants d'ici 2070 pour atteindre 6,7 millions. Cette augmentation serait presque entièrement concentrée dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault.

¹ Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6664611>.

Éléments de cadrage socioéconomiques

Démographie

	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2022			Indice de vieillessement 2019*	Indice de vieillessement 2013*	Densité de population 2019 (hab. / km ²)
	Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus			
Ariège	24,3%	26,6%	49,1%	127,3	109,3	31,3
Aude	25,6%	26,2%	48,1%	120,7	103	60,9
Aveyron	24,4%	25,9%	49,7%	133,5	119,8	32
Gard	27,5%	27,5%	45,0%	99,6	85,5	127,9
Haute-Garonne	30,9%	33,8%	35,3%	69	63,3	221,9
Gers	23,7%	25,0%	51,3%	136	119,6	30,6
Hérault	29,1%	29,9%	41,0%	93,8	83,3	192,7
Lot	21,8%	24,3%	53,9%	157,6	132,7	33,4
Lozère	25,0%	26,4%	48,6%	121	106,8	14,8
Hautes-Pyrénées	24,6%	25,8%	49,7%	132	117,5	51,4
Pyrénées-Orientales	26,0%	26,5%	47,5%	119,3	103,5	116,6
Tarn	26,4%	26,7%	46,9%	114,2	101,7	67,7
Tarn-et-Garonne	28,6%	28,2%	43,1%	91,1	83,7	70,1
Occitanie	27,7%	29,0%	43,3%	100	89,1	81,6

*L'indice de vieillissement est calculé par le rapport de la population de 65 ans ou plus à la population de 20 ans ou moins, multiplié par 100.
Source : Insee, Estimations de population et Recensement de la population – traitement Carif-Oref Occitanie.

- Environ 3 habitants sur 10 ont moins de 25 ans en Haute-Garonne et dans l'Hérault.
- Les 50 ans et plus sont surreprésentés en Occitanie (43 % contre 40 % en France). Le Lot et le Gers sont particulièrement concernés puisque cette tranche d'âge regroupe respectivement 54 et 51 % des habitants de ces départements.
- L'indice de vieillissement de la population mesuré en Occitanie est le 5^{ème} plus élevé des régions françaises. Au niveau départemental, le ratio atteint le record de 157,6 dans le Lot (deuxième département le plus âgé de France derrière la Creuse) et il n'est inférieur à 100 qu'à quatre reprises.
- Selon les projections à 2070 de l'Insee, le vieillissement de la population régionale se poursuivrait. La part des 65 ans et plus atteindrait ainsi 32 % de la population, soit 10 points de plus qu'en 2018 (année de référence utilisée par l'institut pour ses calculs). Ce phénomène serait généralisé à l'ensemble des territoires, les plus fortes progressions étant attendues dans le Gers, le Lot et l'Ariège (+ 13 points, avec respectivement 40, 42 et 39 % de 65 ans et plus en 2070).
- La densité de population ressort à 81,6 habitants par km² en Occitanie en 2019, au 9^{ème} rang des régions métropolitaines. Elle s'inscrit entre 14,8 en Lozère et 221,9 en Haute-Garonne.

Éléments de cadrage socioéconomiques

Caractéristiques des emplois

Caractéristiques socioprofessionnelles des actifs en 2019

Source : Insee, RP 2019 et SIASP - traitement Carif-Oref Occitanie

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Emplois dans la fonction publique (hors militaires) ¹
Ariège	4,3%	10,3%	10,7%	25,0%	31,4%	18,3%	2,8%
Aude	3,7%	10,0%	10,6%	25,0%	30,9%	19,8%	5,8%
Aveyron	8,4%	9,3%	9,8%	23,6%	27,1%	21,9%	4,1%
Gard	1,9%	10,4%	13,0%	26,0%	30,1%	18,5%	11,2%
Haute-Garonne	0,6%	6,2%	26,3%	28,0%	24,0%	14,8%	26,7%
Gers	8,0%	9,4%	10,5%	23,7%	27,9%	20,5%	3,2%
Hérault	1,4%	9,2%	18,2%	27,5%	28,3%	15,5%	21,3%
Lot	5,8%	10,6%	11,5%	22,7%	27,9%	21,5%	2,7%
Lozère	9,8%	8,6%	9,0%	23,9%	29,5%	19,1%	1,5%
Hautes-Pyrénées	2,9%	8,6%	11,1%	25,2%	32,9%	19,2%	4,1%
Pyrénées-Orientales	1,7%	10,2%	11,4%	25,8%	32,1%	18,9%	7,3%
Tarn	3,8%	9,1%	11,9%	26,1%	29,2%	19,9%	5,5%
Tarn-et-Garonne	4,1%	8,9%	11,5%	24,2%	30,5%	20,9%	3,9%
Occitanie	2,6%	8,6%	17,0%	26,4%	28,0%	17,5%	100,0%

¹ Année 2020.

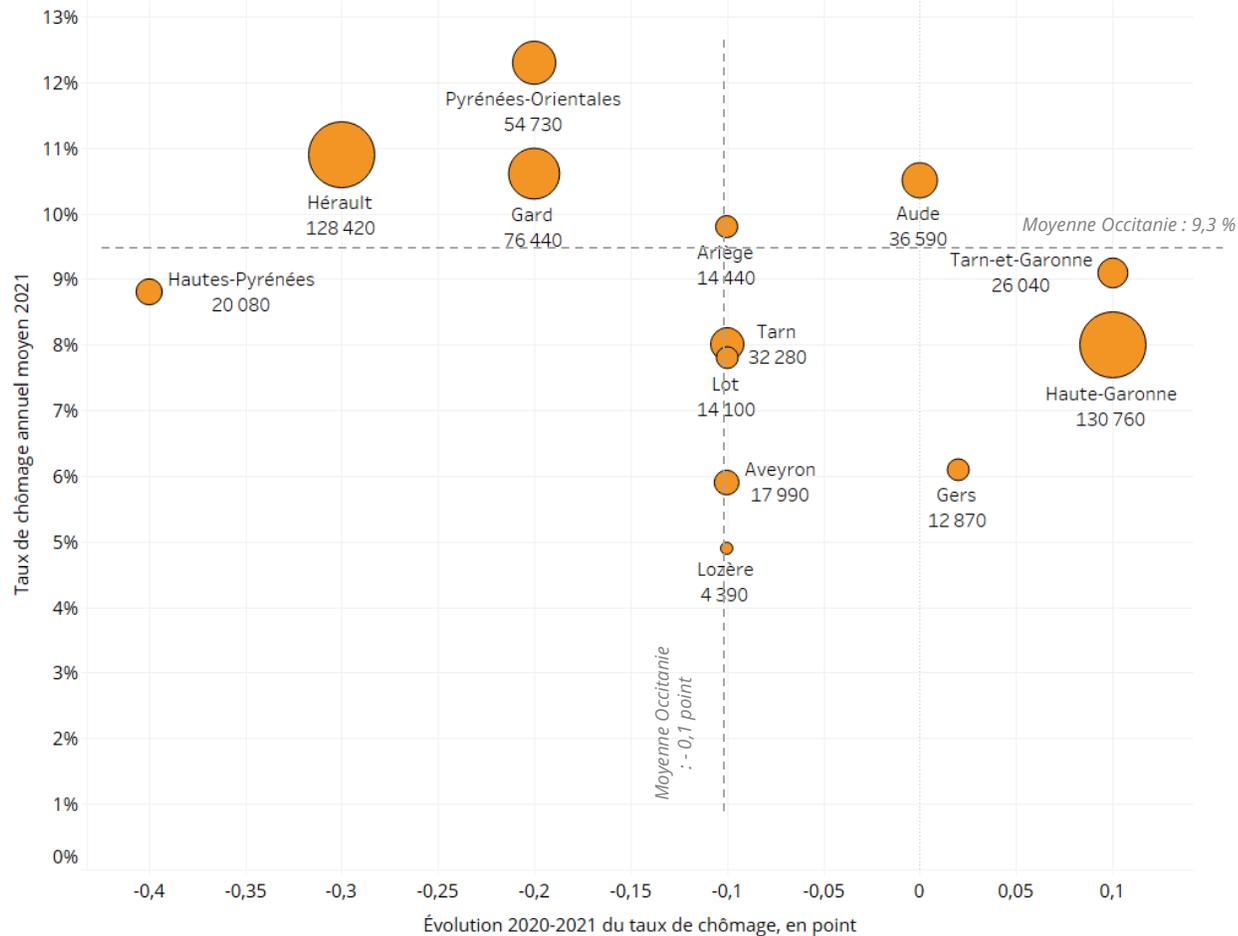
- La proportion d'agriculteurs atteint un record en Lozère où ils représentent 9,8 % des emplois, contre moins de 1 % pour la Haute-Garonne.
- L'Occitanie se distingue de la moyenne française par une sous-représentation des emplois ouvriers (18 % contre 20 %). Leur part est un peu plus marquée dans l'Aveyron et le Lot, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales se caractérisant pour leur part par un poids plus prononcé d'employés.
- Les cadres sont surreprésentés en Haute-Garonne et dans l'Hérault.
- Sur les 2,2 millions d'emplois recensés en 2020, 477 000 sont dénombrés dans la fonction publique, soit 21 % du total.
- Le taux d'activité* moyen dans la région ressort à 73 % chez les 15 à 64 ans, les résultats par département évoluant entre 70 % dans les Pyrénées-Orientales et plus de 75 % dans la Haute-Garonne, le Gers et l'Aveyron.

* Population active (en emploi ou en recherche d'emploi) rapportée à l'ensemble de la population de la tranche d'âge.

Marché du travail

Taux de chômage en 2021 et demandeurs d'emploi au 31/12/2021

Source : Insee, Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



- En 2021, le taux de chômage annuel moyen s'inscrit à 9,3 % de la population active en Occitanie (contre 7,9 % en France). Des disparités fortes ressortent entre les différents départements : le taux de chômage apparaît particulièrement élevé sur le littoral et en Ariège, compris entre 9,8 % et 12,3 %. La situation semble plus favorable en Lozère, en Aveyron et dans le Gers, avec un taux compris entre 4,9 % et 6,1 %.
- Entre 2020 et 2021, le taux de chômage affiche un léger recul dans la région. L'amélioration est observée dans la majorité des départements, notamment les Hautes-Pyrénées (- 0,4 point). Toutefois, trois départements enregistrent une faible progression de l'indicateur (Gers, Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne).
 - L'année 2020 ayant été perturbée par les périodes de confinement (un nombre important de personnes ne pouvant par exemple plus effectuer de recherche d'emploi ont basculé vers l'inactivité, faisant reculer le nombre de chômeurs¹), un contre-coup est observé en 2021, expliquant la quasi-stabilisation du taux de chômage.
 - Sur les six premiers mois de 2022, le taux de chômage est en baisse dans la région à 8,8 %.
- Au deuxième trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) s'inscrit entre 3 850 en Lozère et 123 080 en Haute-Garonne. Sans surprise, les départements les plus peuplés concentrent la majorité des demandeurs d'emploi de la région. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi diminue dans la totalité des départements.

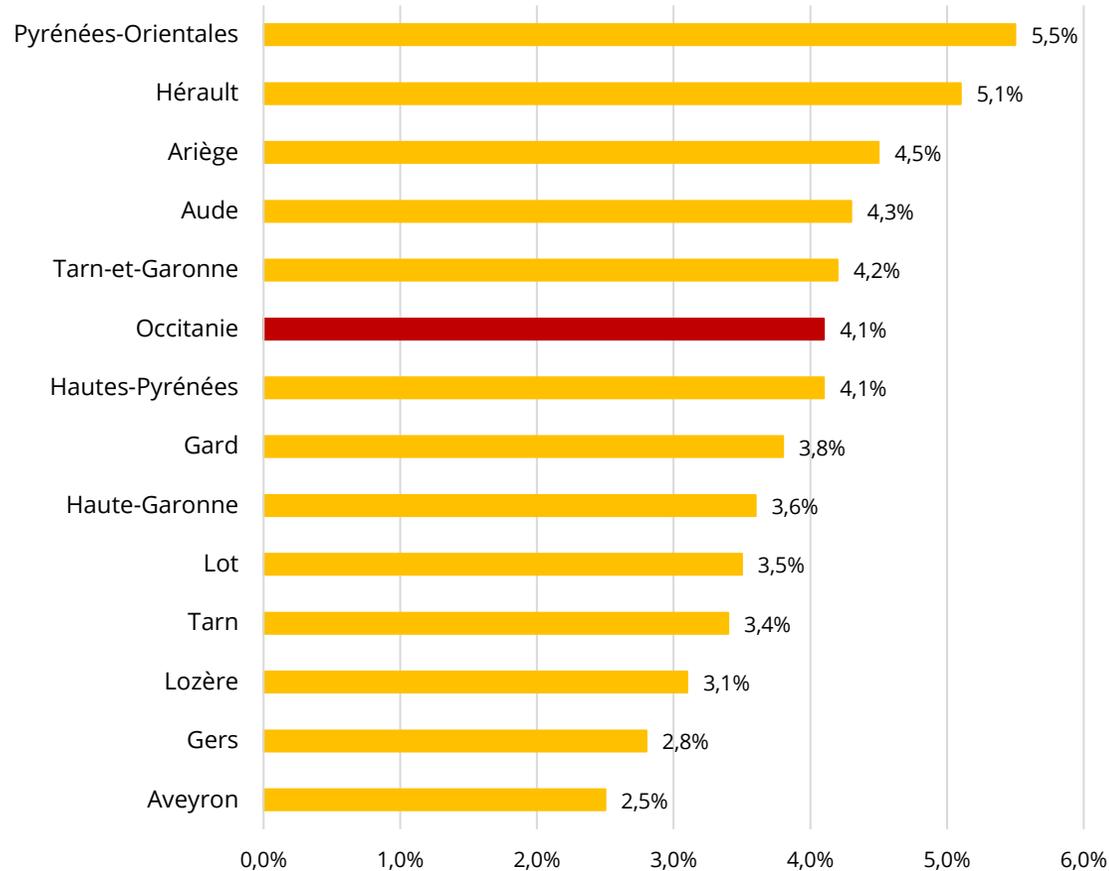
¹ Voir les avertissements de l'Insee quant aux résultats de l'Enquête emploi : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5044459>.

Éléments de cadrage socioéconomiques

Marché du travail

Évolution de l'emploi salarié entre 2020 et 2021

Source : Insee, Estimations d'emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



- Entre 2020 et 2021, l'ensemble des départements enregistre une hausse de l'emploi salarié. Au niveau régional, l'augmentation s'inscrit à 4,1 %. L'Occitanie se positionne ainsi comme la troisième région métropolitaine en termes de créations d'emplois, derrière PACA et Auvergne-Rhône-Alpes.
- L'emploi salarié progresse de façon soutenu dans les départements du pourtour méditerranéen, qui affichent les plus fortes augmentations (Pyrénées-Orientales, Hérault, Aude), ainsi qu'en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne.
- Tous les grands secteurs enregistrent une augmentation de leurs effectifs : le tertiaire marchand (+ 7,3 %), la construction (+ 3,7 %), l'agriculture (+ 1,3 %), l'industrie (+ 1,2 %) et le tertiaire non marchand (+ 1,1 %).
- La tendance reste bien orientée sur les six premiers mois de 2022, puisque fin juin le nombre de salariés s'établit en progression de 2,5 % sur un an en Occitanie (contre + 2,2 % pour la France).

Population en situation de handicap

Population en situation de handicap

Cadrage national

RQTH : reconnaissance de qualité de travailleur handicapé

AAH : allocation adulte handicapé

AT-MP : accident de travail – maladie professionnelle

En 2021, alors que le taux d'activité pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative ressort à 44 %, l'indicateur pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans atteint 73 %, soit 29 points de plus. L'écart est également important en ce qui concerne le taux d'emploi* (38 % contre 67 %) et le taux de chômage (15 % contre 8 %).

Par rapport à 2020, les taux d'activité et d'emploi progressent pour tous les groupes de population. Toutefois, les écarts observés en 2020 demeurent identiques en 2021. Le taux de chômage reste pour sa part quasiment inchangé.

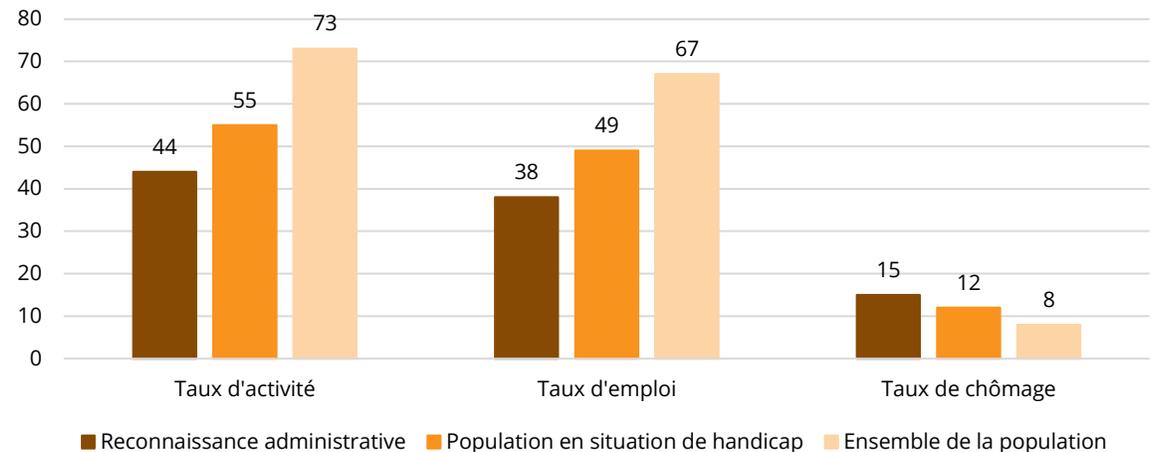
* Le taux d'emploi est le rapport entre la population en emploi et la population totale correspondante.

En France, 2,9 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap en 2021 (RQTH, AAH, invalidité, AT-MP), soit 7,2 % de la population dans cette tranche d'âge. En retenant une définition plus large du handicap, intégrant aussi les personnes déclarant à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limitées, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement », 6 millions d'individus sont concernés, soit 14,8 % de l'ensemble.

Parmi les 27,3 millions de personnes en emploi, 4 % disposent d'une reconnaissance administrative (soit 1,1 million), la majorité d'entre elles bénéficiant de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Personnes en situation de handicap en 2021 (en %)

Source : Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2022 – traitement Carif-Oref Occitanie



Population en situation de handicap

Cadrage national

Caractéristiques de la population handicapée en emploi en 2021 (en %)

Source : Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2022 - traitement Carif-Oref Occitanie

- En 2021, les caractéristiques des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative restent inchangées :
 - ils sont en moyenne plus âgés (50 % ont 50 ans ou plus contre 31 % dans l'ensemble de la population) ;
 - ils occupent plus souvent des postes moins qualifiés (35 % d'employés et 29 % d'ouvriers contre respectivement 26 et 19 % pour l'ensemble) ;
 - ils sont deux fois plus à temps partiel (34 % contre 17 %).
- Pour la population en situation de handicap au sens plus large, les mêmes spécificités ressortent, mais de façon légèrement moins prononcée.

	Reconnaissance administrative	Population en situation de handicap au sens large	Population totale en emploi
Femmes	54	55	49
Hommes	46	45	51
De 15 à 24 ans	3	4	9
De 25 à 39 ans	20	22	34
De 40 à 49 ans	27	26	26
De 50 à 64 ans	50	48	31
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5	7	8
Cadres	10	13	22
Professions intermédiaires	21	22	25
Employés	35	33	26
Ouvriers	29	25	19
Temps complet	66	73	83
Temps partiel	34	27	17

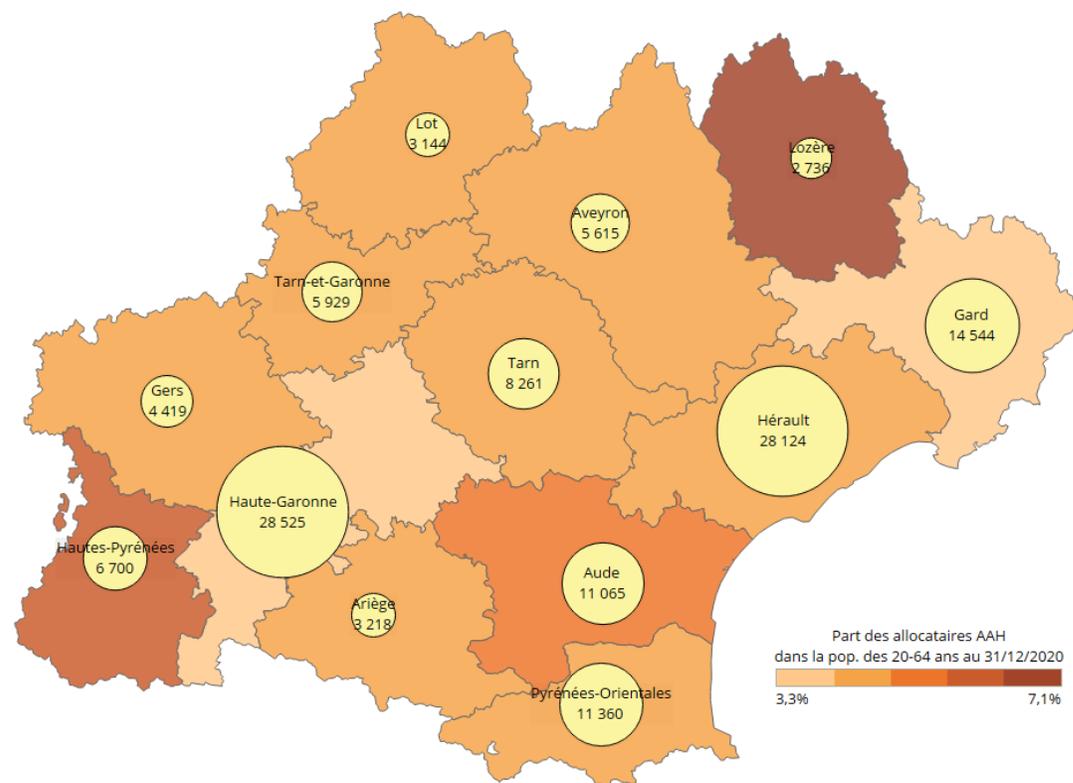
Population en situation de handicap

En Occitanie

- Fin 2021, le nombre d'allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) a progressé de 2,4 % sur un an en Occitanie, approchant les 134 000. La hausse est plus marquée qu'en 2020 (+ 1,4 %), de sorte que la tendance à la décélération observée depuis plusieurs années semble interrompue.
- Une accélération est enregistrée dans l'ensemble des départements, à l'exception du Lot où la forte baisse de 2020 (pour rappel, - 3,6 %) a toutefois laissé place à une quasi-stabilisation (- 0,3 %). Ailleurs, l'augmentation est particulièrement marquée dans l'Aude (+ 4,9 %, après + 2,8 % en 2020) et la Haute-Garonne (+ 4 % après + 2,3 %).
- Fin 2020, les bénéficiaires de l'AAH représentent 4,2 % de la population des 20-64 ans en Occitanie, proportion stable par rapport à l'année précédente. La région se situe en deuxième position en France métropolitaine (derrière la Corse), où le taux ressort à 3,3 %.
- Par département, la tendance est globalement à la hausse du taux d'allocataires de l'AAH ces dernières années. La plus forte progression est observée dans l'Aude (+1,1 point en quatre ans, à 5,5 %). La Lozère affiche le taux le plus élevé de France, à 7,1 %, du fait d'une implantation historique forte d'établissements médico-sociaux.
- Au total, sur les 20 départements où la proportion de bénéficiaires de l'AAH est la plus élevée, six appartiennent à l'Occitanie. Le ratio le plus bas pour la région s'élève à 3,3 % pour la Haute-Garonne.

Allocataires de l'AAH au 31/12/2021 et part dans la population des 20-64 ans au 31/12/2020

Sources : CAF, MSA ; Insee, Estimations de population - traitement Carif-Oref Occitanie



© 2023 Mapbox © OpenStreetMap

Population en situation de handicap

En Occitanie

- Selon les résultats de la Caf, parmi les bénéficiaires de l'AAH en Occitanie fin 2021, un peu plus de la moitié sont des hommes.
- Par département, si les hommes sont toujours majoritaires, la répartition est néanmoins plus ou moins équilibrée. Ainsi, la proportion d'hommes est comprise entre 50 et 51 % dans six départements (l'Ariège, l'Aude, le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne), alors qu'elle atteint plus de 53 % dans les Pyrénées-Orientales et près de 58 % en Lozère.

	Population couverte par l'AAH en 2020 selon l'âge de l'allocataire	Population dans les ménages en 2019 selon l'âge de l'individu de référence
Moins de 25 ans	5 %	4 %
25-49 ans	50 %	60 %
50 ans et plus	45 %	36 %

Sources : Cnaf, MSA ; Insee, Tableau de bord de la précarité et RP 2019 - traitement Carif-Oref Occitanie

Répartition femmes-hommes des bénéficiaires de l'AAH en Occitanie en 2021



51,6 %



48,4 %

Parmi la population couverte¹ par l'AAH en Occitanie en 2020 :

- Une surreprésentation des 50 ans et plus.
- Les personnes isolées représentent 50 % de la population couverte par l'AAH ; à titre de comparaison, sur l'ensemble de la population occitane, 18 % des personnes sont isolées.
- Un taux de pauvreté² de 41 %, contre 16,8 % pour l'ensemble de la population en Occitanie³.

¹ Personnes vivant dans un foyer allocataire des Caf ou MSA percevant l'AAH.

² Personnes couvertes par l'AAH, dont le revenu par unité de consommation (voir note ci-dessous) est inférieur au seuil de bas revenus à 60 %.

Note : L'Unité de consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou composition différente en divisant le revenu par le nombre d'unités de consommation : 1 UC pour le 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans (source : Insee).

³ Année 2019 ; source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Population en situation de handicap

En Occitanie*

Différents indicateurs, dont la disponibilité varie selon les départements, permettent de mieux connaître l'état de santé des salariés en Occitanie.

- Les nouvelles rentes suite à un Accident du travail ou à une Maladie professionnelle (AT/MP) avec Incapacité permanente partielle (IPP) supérieure à 10 %, s'inscrivent en baisse de 25 % entre 2019 et 2020 sur les huit départements renseignés. Selon le diagnostic régional santé au travail réalisé dans le cadre du Plan régional santé travail 3 (PRST3), cette baisse pourrait s'expliquer par la crise sanitaire et son impact sur l'emploi. En effet, le fort recours au chômage partiel s'est probablement traduit par un recul des accidents du travail et maladies professionnelles.
- Les nouvelles pensions invalidité 1^{ère} catégorie (délivrées à des invalides capables d'exercer une activité rémunérée) diminuent de 14 % en 2020 dans les 11 départements pour lesquels elles sont connues. À l'exception du Gers, où une augmentation de 63 % a été enregistrée, les autres territoires affichent soit une baisse, soit une stabilisation.
- Le nombre d'arrêts de travail supérieurs à 60 jours a pour sa part augmenté de 6 % entre 2019 et 2020 (sur les 6 départements renseignés), la hausse étant particulièrement importante en Lozère.

Indicateurs de l'état de santé des salariés en Occitanie

Source : Plan régional santé travail 3 Occitanie - Diagnostic régional santé travail - CPAM des départements de la région Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie

	Nouvelles rentes AT/MP avec IPP supérieure à 10 %		Nouvelles pensions invalidité 1 ^{ère} catégorie		Arrêts de travail supérieurs à 60 jours	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Ariège	nd	nd	9	6	nd	nd
Aude	279	222	267	209	6 061	6 355
Aveyron	nd	nd	11	11	nd	nd
Gard	447	407	319	264	14 433	11 095
Haute-Garonne	366	169	nd	nd	19 129	23 131
Gers	64	47	128	209	nd	nd
Hérault	346	251	504	377	4 008	3 518
Lot	nd	nd	6	9	nc	nd
Lozère	27	45	35	28	1 285	4 013
Hautes-Pyrénées	119	106	135	103	nd	nd
Pyrénées-Orientales	107	76	19	21	7 284	6 999
Tarn	nd	nd	27	20	nd	nd
Tarn-et-Garonne	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Occitanie*	1 755	1 323	1 460	1 257	52 200	55 111

nd : non disponible

* Total hors département pour lesquels l'information n'est pas disponible.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Préparation et entrée dans la vie active

Élèves dans le 1^{er} et le 2nd degré

Plusieurs dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap¹ :

➤ **Scolarisation en milieu ordinaire :**

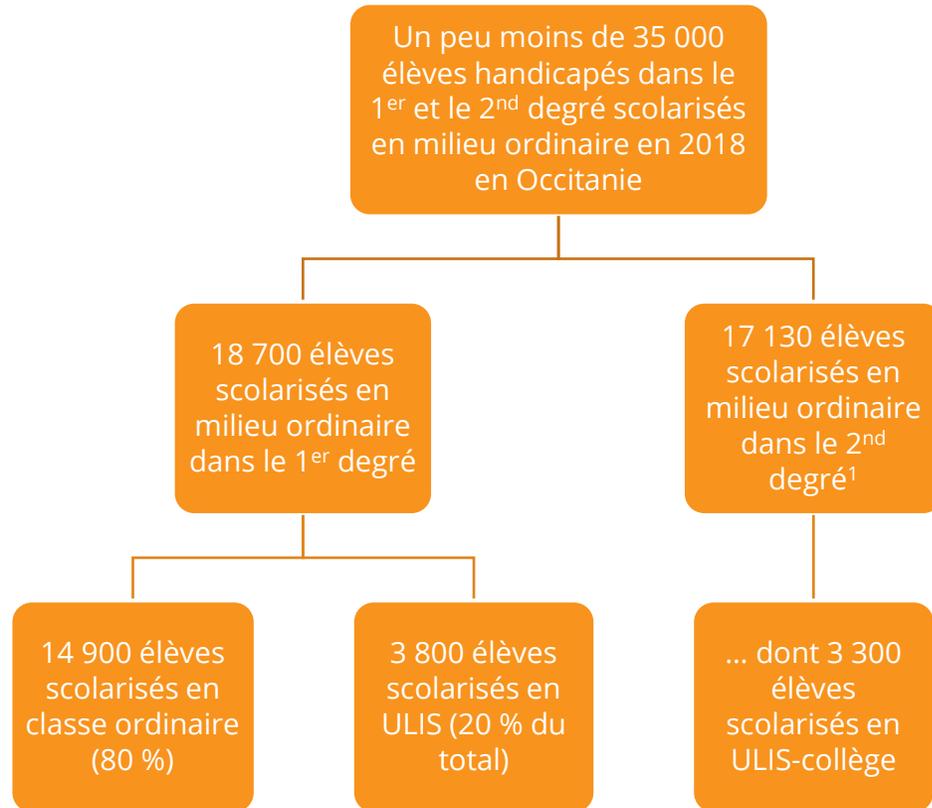
- Dans un établissement scolaire :
 - en dispositif individuel si l'enfant peut suivre le rythme de la classe ainsi que les modalités habituelles d'enseignement ;
 - en dispositif collectif au sein d'une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis).
- Dans un Établissement d'enseignement général et professionnel adapté (Egpa), lesquels incluent les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

➤ **Scolarisation en établissement spécialisé :**

- Dans une unité d'enseignement d'un établissement médico-social ou hospitalier : sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.
- À temps partagé entre un établissement scolaire et l'unité d'enseignement d'un établissement ou service socio-médical.

¹ Source : ministère de l'Éducation nationale, <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/quels-sont-les-differents-parcours-de-scolarisation-de-lecole-maternelle-au-lycee>.

Élèves dans le 1^{er} et le 2nd degré*



¹ La décomposition des effectifs en milieu ordinaire pour le 2nd degré n'est pas disponible. Pour cette édition, les données DRAAF ont été ajoutées.

Sources : DEPP, Repères et références statistiques ; DRAAF - traitement et estimations Carif-Oref Occitanie

Évolution du nombre d'élèves handicapés (hors établissements spécialisés) entre 2017 et 2018 :

- Dans le 1^{er} degré : + 3,4 % (+ 2,4 % en France).
 - Dont + 3,3 % en classe ordinaire.
 - À titre de comparaison, l'ensemble des effectifs scolarisés (handicapés ou non) est resté stable sur la période en Occitanie (et en France).
 - Dans le 2nd degré : + 15,3 % (+ 8,5 % en France).
 - À titre de comparaison, l'ensemble des effectifs est resté inchangé en Occitanie (ainsi qu'en France).
- Environ 5 900 élèves étaient scolarisés en établissement spécialisé dans le 1^{er} et le 2nd degré en 2018 (stable par rapport à 2017).

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Préparation et entrée dans la vie active

Élèves dans le 1^{er} et le 2nd degré*

- À la rentrée 2018, la région comptait 40,5 élèves handicapés pour 1 000 dans le 1^{er} et le 2nd degré (+ 2,6 points par rapport à 2017), record national, qu'ils soient en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé. Ce résultat est nettement supérieur à la moyenne pour la France entière (32,7).
- Cette progression, particulièrement forte dans le Gers (+ 5,7 points) et l'Aveyron (+ 5,2 points), se retrouve dans quasiment tous les départements de la région, à l'exception du Lot (- 2,5 points) et des Hautes-Pyrénées (- 1,9 point).
- Pour le 1^{er} degré en milieu ordinaire, la région ressort également en première position, loin devant la moyenne française : 34,2 élèves pour 1 000 (+ 1,1 point par rapport à 2017) contre 27,5.
- Dans le 2nd degré, l'Occitanie se situe en 2^{ème} position, derrière la Martinique : 35 élèves pour 1 000 (+ 4,5 points par rapport à 2017) contre 35,1. En regard, la moyenne ressort à 27 pour la France.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Proportion d'élèves handicapés en 2018 pour 1 000 élèves parmi...

	...les élèves de 1 ^{er} ou 2 nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social	...les élèves de 1 ^{er} degré en milieu scolaire ordinaire	...les élèves de 2 nd degré en milieu scolaire ordinaire
Ariège	49,2	39,1	41,6
Aude	38,6	34,3	32,7
Aveyron	41,5	36,2	31,6
Gard	38,0	35,8	30,6
Haute-Garonne	41,7	34,1	38,3
Gers	42,9	29,8	34,8
Hérault	41,4	35,3	38,1
Lot	45,3	43,4	33,4
Lozère	49,2	36,2	41,9
Hautes-Pyrénées	37,5	27,0	25,0
Pyrénées-Orientales	34,7	30,5	27,7
Tarn	38,7	31,7	34,0
Tarn-et-Garonne	41,8	33,5	41,4
Occitanie	40,5	34,2	35,0
France entière	32,7	27,5	27,0

Source : Ministère Éducation nationale, DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et n°32 – traitement Carif-Oref Occitanie

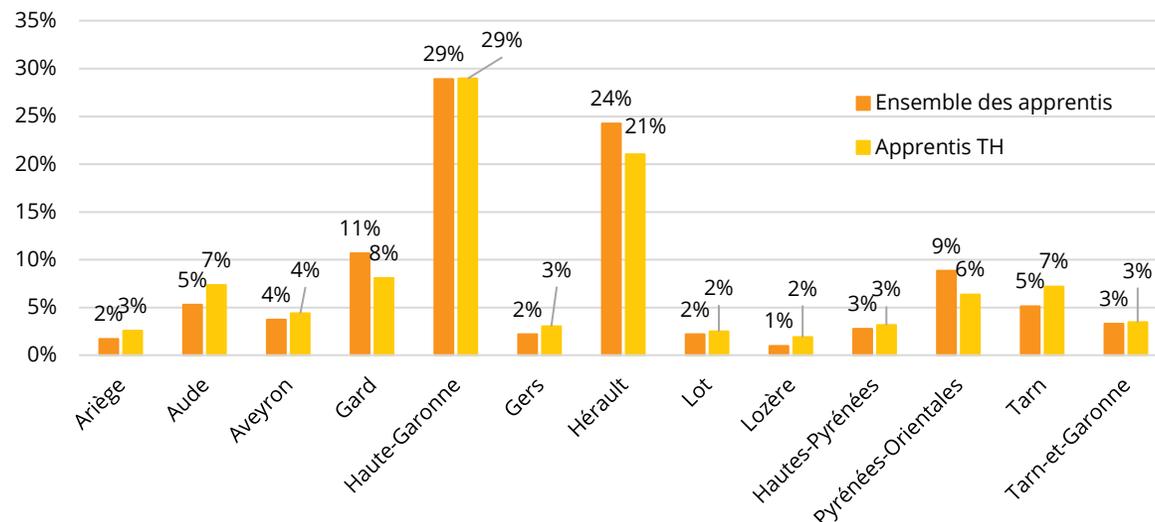
Préparation et entrée dans la vie active

Alternance

- Tous publics confondus, entre juin 2021 et mai 2022 (campagne 2021-2022), près de 63 400 entrées en apprentissage ont été enregistrées en Occitanie* (+ 30 % sur un an).
- Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage concernant les personnes handicapées s'est élevé à 1 330 sur la campagne 2021-2022 (soit une progression de 34 % par rapport à la campagne précédente).
 - Ils représentent 2,1 % de l'ensemble des nouveaux apprentis (contre 1,4 % au niveau national), proportion en très légère hausse sur un an.
 - Le ratio s'inscrit entre 1,5 % dans les Pyrénées-Orientales et 4 % en Lozère.

Répartition des entrées en apprentissage (campagne 2021-2022)

Source : DREETS, POP août 2022 - traitement Carif-Oref Occitanie



Caractéristiques des nouveaux apprentis en 2021

Source : DREETS, POP septembre et décembre 2021 - traitement Carif-Oref Occitanie

Apprentis en situation de handicap

- 28 % de femmes
- 30 % ont 26 ans et plus
- 71 % obtiennent un diplôme de niveau inférieur au Bac



Ensemble des apprentis**

- 33 % de femmes
- 7 % ont 26 ans et plus
- 44 % obtiennent un diplôme de niveau inférieur au Bac

- Parmi les nouveaux apprentis handicapés, la proportion de femmes est plus faible que dans l'ensemble. Ils sont également plus âgés et suivent une formation de niveau moins élevé.
- En 2021, la Haute-Garonne (29 %) et l'Hérault (24 %) concentrent la majorité des nouveaux contrats d'apprentissage. Globalement, la répartition départementale des entrées en contrats d'apprentissage de personnes handicapées est proche de celle pour l'ensemble des apprentis.

* Ces données portent sur le nombre de nouveaux contrats enregistrés à l'adresse de l'employeur.

** Données 2020.

Alternance

- En 2020, l'Agefiph a versé aux employeurs privés 351 aides à l'embauche* d'un apprenti en situation de handicap (+ 61 % par rapport à 2019), dépassant ainsi le niveau de 2018 (à 309). Au niveau national, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage aidés financièrement par l'Agefiph a progressé de 5 %.
- Cette hausse s'est poursuivie en 2021, avec 461 aides versées (+ 31 % sur un an).
 - Les Cap emploi ont contribué à la conclusion de 317 contrats d'apprentissage en 2021 (dont 292 dans le privé et 25 dans le public), en repli de 11 % après deux années de progression.
- La tendance est restée positive au 1^{er} semestre 2022, avec 232 aides versées (+ 25 % par rapport au 1^{er} semestre 2021).
- Concernant les contrats de professionnalisation, 95 ont été conclus en 2020 grâce à l'aide financière de l'Agefiph, résultat en baisse pour la deuxième année consécutive (- 37 % après - 38 % en 2018). L'évolution nationale est similaire, avec une diminution de 37 % entre 2019 et 2020.
- En 2021, le recul se poursuit, avec 82 aides versées. Ce résultat est comparable avec celui observé pour l'ensemble des publics : le recours au contrat de professionnalisation diminue fortement, au bénéfice notamment des contrats d'apprentissage.
 - Les Cap emploi ont contribué à la conclusion de 96 contrats de professionnalisation en 2020, résultat en diminution de 49 % sur un an. La tendance s'inscrit ainsi sur une contraction marquée depuis plusieurs années (- 36 % en 2019), résultat qui se confirme en 2021 avec 58 contrats.
- Entre janvier et juin 2022 une nouvelle baisse a été enregistrée, avec seulement 28 aides versées par l'Agefiph(- 43 % par rapport au 1^{er} semestre 2021).

Aides versées aux employeurs privés par l'Agefiph pour la conclusion d'un **contrat d'apprentissage** en 2021 :

- La Haute-Garonne et l'Hérault en concentrent respectivement 30 et 18 % chacun (+ 11 et + 3 points sur un an).
- 45 % concernent des femmes (+ 17 points sur un an)
- 12 % concernent les moins de 18 ans (- 15 points)
- 55 % sont versées à des employeurs de moins de 10 salariés (25 % à ceux de 25 salariés ou plus)
- 67 % sont versées à des employeurs du secteur tertiaire

Aides versées aux employeurs privés par l'Agefiph pour la conclusion d'un **contrat de professionnalisation** en 2021 :

- La Haute-Garonne et l'Hérault en concentrent 51 % (+ 9 points sur un an)
- 43 % concernent des femmes (- 14 points)
- 39 % concernent les 45 ans et plus (+ 6 points)
- 40 % sont versées à des employeurs de 20 salariés et plus
- 91 % sont versées à des employeurs du secteur tertiaire

*Les entreprises sous accord exonératoire ne sont pas éligibles aux aides à l'alternance de l'Agefiph tant qu'elles n'ont pas atteint le taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés.

Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Établissements assujettis

À partir du 1^{er} janvier 2020 (et donc de la déclaration effectuée en 2021), les règles de déclaration, de calcul, etc. ont été modifiées¹.

- L'entreprise remplace désormais l'établissement (autonome dans la gestion de ses effectifs) comme unité d'assujettissement.
 - Concrètement, cela signifie que l'obligation d'emploi s'applique désormais au niveau de l'ensemble des établissements d'une entreprise et non plus pour chaque établissement pris individuellement.
- La déclaration d'emploi de travailleurs handicapés est obligatoire pour l'ensemble des employeurs, y compris ceux de moins de 20 salariés.
 - Seuls les employeurs de 20 salariés et plus sont toujours assujettis à l'obligation d'emploi de 6 %.
- La non-atteinte de l'objectif d'emploi de 6 % entraîne le versement d'une contribution financière (aux URSSAF et aux caisses de MSA pour le secteur privé ; au FIPHFP pour le secteur public²).
- Les travailleurs handicapés, quel que soit le contrat de travail, sont comptés comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Le recours à la sous-traitance (entreprises adaptées, ESAT, etc.) ne permet plus de remplir l'obligation d'emploi. Ces dépenses entraînent désormais une diminution de la contribution financière.
- Les dépenses permettant l'insertion ou le maintien d'un travailleur handicapé dans la vie professionnelle restent en partie déductibles de la contribution financière.
- Des accords agréés limités à trois ans, renouvelables une fois, permettent toujours de s'acquitter de l'obligation d'emploi (au niveau de l'entreprise, du groupe ou de la branche professionnelle).
- Les minorations de contribution sont supprimées. Un mécanisme de survalorisation des bénéficiaires de 50 ans et plus est mis en place (coefficient de 1,5).
- Les Emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière (ECAP) permettent toujours une déduction à la contribution.

¹ Voir <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/article/obligation-d-emploi-des-travailleurs-handicapes-ce-qui-change-en-2020>

² Voir <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

Établissements assujettis*

Département	Secteur public 2020		Secteur privé 2019	
	Taux d'entreprises ayant recours à l'emploi direct	Taux d'entreprises atteignant les 6 %	Taux d'entreprises hors accord ayant recours à l'emploi direct...	... et atteignant les 6 %
Ariège	91%	56%	90%	71%
Aude	93%	60%	89%	65%
Aveyron	87%	39%	85%	64%
Gard	98%	55%	85%	65%
Haute-Garonne	94%	56%	83%	52%
Gers	95%	60%	93%	70%
Hérault	100%	64%	82%	58%
Lot	97%	58%	90%	74%
Lozère	90%	42%	84%	66%
Hautes-Pyrénées	100%	53%	90%	71%
Pyrénées-Orientales	95%	59%	85%	63%
Tarn	99%	68%	90%	74%
Tarn-et-Garonne	98%	75%	90%	65%
Occitanie	95%	58%	85%	61%

Sources : FIPHFP, Agefiph, traitement Carif-Oref Occitanie

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Dans le secteur public fin 2020 :

- La quasi-totalité des établissements assujettis recourent à l'emploi direct de travailleurs handicapés (+ 1 point par rapport à 2018).
 - La proportion progresse dans la majorité des départements (notamment le Lot, + 7 points) ; elle diminue en Lozère (- 7 points) et en Haute-Garonne (- 2 points).
- 58 % des établissements atteignent le seuil des 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs (+ 7 points par rapport à 2018).
 - La proportion la plus élevée est enregistrée dans le Tarn-et-Garonne (75 %, + 14 points) et la plus faible dans l'Aveyron (39 %, + 12 points).

Dans le secteur privé en 2019 (données 2020 indisponibles à date) :

- 85 % des établissements assujettis hors accord font appel à l'emploi direct.
 - La proportion s'inscrit entre 82 % dans l'Hérault et 93 % dans le Gers.
- 61 % des établissements assujettis hors accord atteignent le seuil des 6 % de travailleurs handicapés.
 - Le ratio s'établit entre 52 % en Haute-Garonne et 74 % dans le Tarn et le Lot.

Note : Les comparaisons de taux d'emploi entre départements sont à prendre avec précaution, puisqu'elles se heurtent à la diversité du tissu productif ainsi qu'à la méthode de calcul de ce taux. Ainsi, les départements concentrant une proportion plus importante de petits établissements (pour lesquels l'atteinte du taux de 6 % est facilitée) affichent généralement de meilleurs résultats.

Établissements assujettis – secteur privé*

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
dans le secteur privé en 2019

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

7 091 établissements assujettis en Occitanie en 2019 dans le secteur privé

6 076 établissements sans accord collectif agréé
85,7 %

1 015 établissements
avec accord agréé
14,3 %

... avec emploi direct de travailleurs handicapés
85,2 %

... sans emploi direct
de travailleurs
handicapés 14,8 %

Travailleurs
handicapés
seulement
42,5 %

TH + sous-traitance
avec le secteur
protégé
16,0 %

TH + contribution
financières à
l'Agefiph
15,1 %

TH + sous-
traitance +
contrib.
11,7 %

Contrib.
financière à
l'Agefiph
7,4 %

Contrib. +
sous-
traitance
7,4 %

Dans le secteur privé en Occitanie en 2019 :

- En 2019, 7 091 établissements du secteur privé étaient assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en Occitanie (+ 3,2 % sur un an).
- 1 015 établissements étaient couverts par un accord collectif agréé dans la région (soit 14 % du total).
- Hors établissements sous accord, 86 % des structures employaient directement des travailleurs handicapés, ratio stable ces dernières années. Environ 43 % se limitaient à cette action en 2019, tandis que 16 % utilisaient également l'emploi indirect (sous-traitance avec le secteur protégé), 15 % versaient une contribution à l'Agefiph et 12 % combinaient les trois.
- Sur les 15 % n'utilisant pas l'emploi direct, 7,4 % répondaient uniquement par le versement d'une contribution à l'Agefiph et 7,4 % cumulaient contribution et sous-traitance.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Établissements assujettis – secteur public*

Dans le secteur public en 2021 :

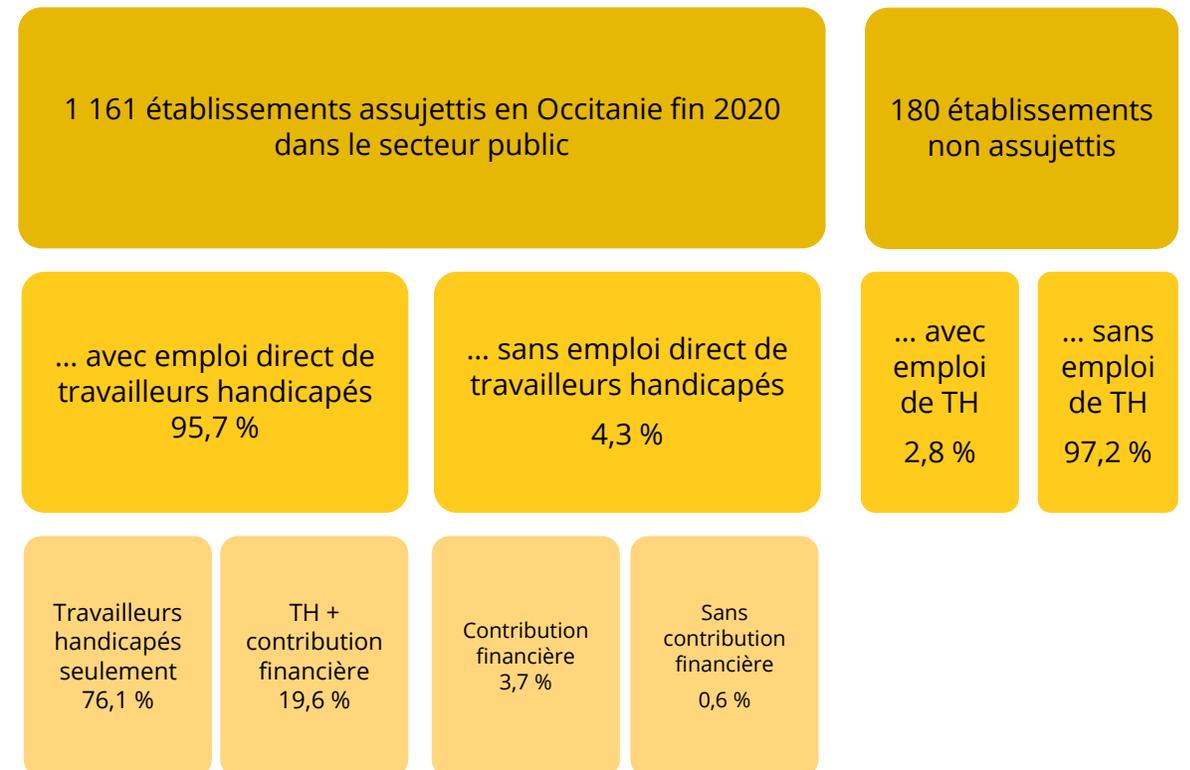
- 1 162 établissements étaient assujettis fin 2021 (hors employeurs nationaux), résultat quasiment inchangé depuis 2016 au moins.

En 2020 :

- 96 % des établissements assujettis employaient directement au moins un travailleur handicapé (+ 1 point par rapport à fin 2018).
 - Parmi eux, 76 % répondaient à l'obligation d'emploi uniquement avec l'emploi direct.
 - Depuis le 1^{er} janvier 2020, les dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes (sous-traitance, dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, etc.) n'ont plus d'impact sur le taux d'emploi. Elles permettent seulement de diminuer la contribution financière.
- 23 % étaient soumis à une contribution financière (stable sur deux ans).
- 3,7 % n'employaient aucun travailleur handicapé.
- Parmi les 180 établissements non assujettis (comptant moins de 20 salariés), 2,8 % employaient au moins un travailleur handicapé.

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans le secteur public au 31/12/2020

Source : FIPHFP - traitement Carif-Oref Occitanie



* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, seul le nombre d'établissements assujettis a pu être actualisé.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé*

En 2019, plus de 34 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient employés en Occitanie (+ 0,7 % sur un an) selon une première estimation réalisée par l'Agefiph, soit :

- 24 770 équivalents temps plein (+ 0,6 %).
- Les caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis en Occitanie sont proches de celles observées au niveau national.
- En comparaison avec l'ensemble des salariés, des écarts plus ou moins importants apparaissent :
 - Les bénéficiaires de l'OETH sont plus âgés, mais ont une ancienneté quasiment équivalente ;
 - Ils occupent plus fréquemment des postes à qualification moins élevée ;
 - Ils sont plus souvent à temps partiel.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Caractéristiques des bénéficiaires en Occitanie en 2019

Sources : Agefiph, Dreet, Dares, Insee (DADS 2015)

Bénéficiaires de l'OETH dans les établissements

➤ 47 % de femmes

➤ 52 % de 50 ans ou plus
➤ 49 % d'au moins 10 ans d'ancienneté

➤ 37 % d'employés**
➤ 35 % d'ouvriers**

➤ 88 % de CDI
➤ 31 % de temps partiel



Salariés des établissements de 20 salariés et plus*

➤ 45 % de femmes

➤ 26 % de 50 ans ou plus

➤ 34 % d'employés
➤ 28 % d'ouvriers

➤ 87 % de CDI
➤ 21 % de temps partiel

* Année 2015
** Année 2017

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé*

Taux d'emploi direct en ETP selon le secteur d'activité en Occitanie (en %)

Secteur d'activité	2018	2019
Agriculture, sylviculture et pêche	3,6%	3,1%
Industries extractives	5,3%	5,3%
Industrie manufacturière	4,1%	4,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,8%	3,3%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4,1%	4,1%
Construction	3,3%	3,4%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,9%	3,8%
Transports et entreposage	3,9%	4,1%
Hébergement et restauration	2,8%	2,9%
Information et communication	2,4%	2,2%
Activités financières et d'assurance	3,2%	3,2%
Activités immobilières	4,3%	3,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,5%	2,6%
Activités de services administratifs et de soutien	4,4%	3,9%
Administration publique	4,8%	5,3%
Enseignement	5,0%	5,1%
Santé humaine et action sociale	4,9%	5,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	2,8%	3,0%
Autres activités de services	5,4%	5,8%
Total	3,9%	3,9%

Source : Agefiph

- Selon des résultats de 2019 fournis par l'Agefiph, le taux d'emploi en ETP en Occitanie s'élève à 3,9 % (stable sur un an). Ce résultat est en timide progression ces dernières années. La tendance est similaire en France, avec un taux d'emploi à 3,5 %.
- Par secteur d'activité, les situations sont disparates. Ainsi, le taux d'emploi atteint 2,2 % dans l'information et communication, tandis qu'il pointe à 5,3 % dans l'administration publique (hors fonction publique) et à 5,8 % dans les « autres activités de services ». Ces différences s'expliquent notamment par les caractéristiques propres à chaque secteur (contraintes physiques, niveau de qualification plus ou moins élevé, etc.).
- Ces écarts sont également mesuré au niveau national, écartant l'idée d'une spécificité régionale.

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

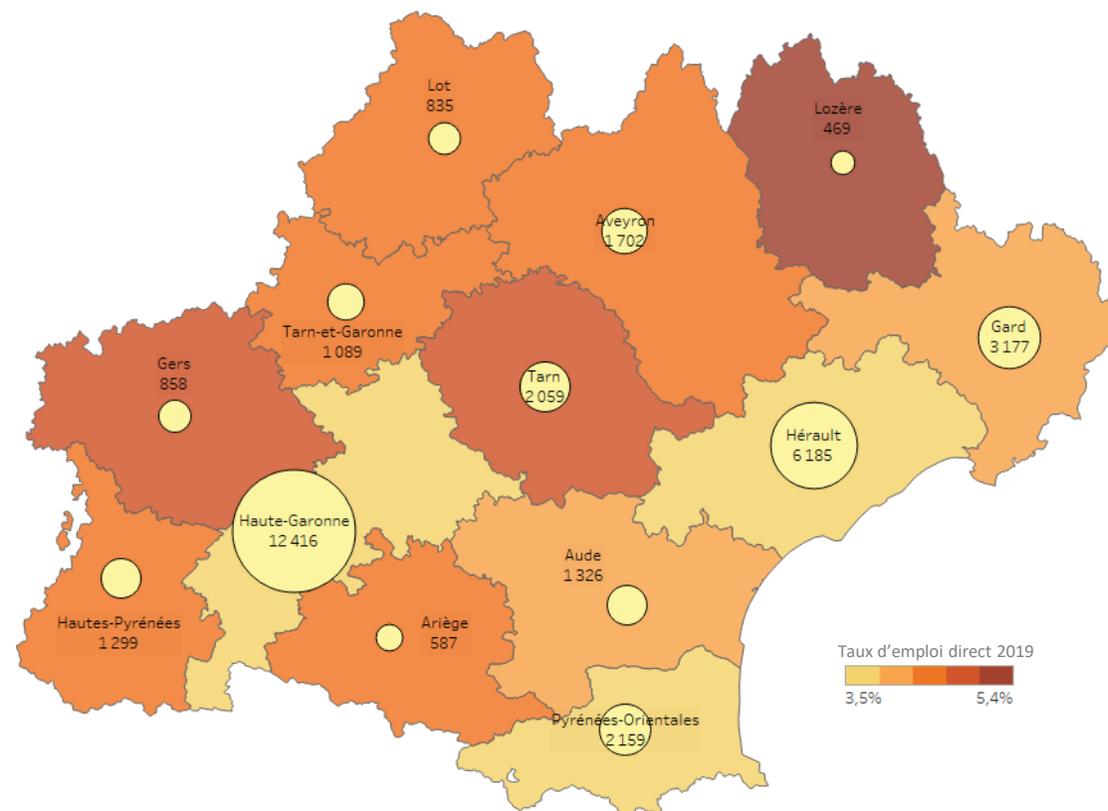
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur privé*

- En 2019, le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est concentré pour plus d'un tiers en Haute-Garonne, l'Hérault en regroupant pour sa part 18 %. Dans les autres départements, il s'inscrit entre 469 (Lozère) et 3 177 (Gard).
- Le taux d'emploi direct apparaît très hétérogène selon les départements :
 - Il est relativement faible près des grandes métropoles (3,5 % en Haute-Garonne et 3,7 % dans l'Hérault).
 - A l'inverse, il ressort à 5,4 % en Lozère et à 5 % dans le Gers.
 - Ces disparités tiennent en grande partie à la structure du tissu productif propre à chaque territoire. Ainsi, dans le Gers ou la Lozère, des établissements de plus petite taille, donc moins souvent assujettis, atteignent relativement plus facilement un taux d'emploi élevé (et inversement pour la Haute-Garonne et l'Hérault).

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Bénéficiaires de l'OETH dans le secteur privé en 2019

Source : Agefiph Occitanie - traitement Carif-Oref Occitanie



© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur public

- Fin 2021, 17 664 bénéficiaires de l'obligation d'emploi travaillaient dans le secteur public* (+ 2,3 % sur un an) :
 - 1 202 dans la Fonction publique d'État, hors État employeur (FPE) : + 3 %
 - 5 006 dans la Fonction publique hospitalière (FPH) : + 3,2 %
 - 11 456 dans la Fonction publique territoriale (FPT) : + 1,9 %
- Au total, 37 % des bénéficiaires employés dans les trois fonctions publiques en Occitanie ont plus de 55 ans (+ 1 point sur un an), contre 33 % pour la France :
 - 35 % dans la FPE (28 % en France)
 - 33 % dans la FPH (32 % en France)
 - 39 % dans la FPT (39 % en France)
- 63 % des bénéficiaires sont titulaires de catégorie C :
 - Le ratio atteint 75 % dans la FPT, 43 % dans la FPH et 29 % dans la FPE
 - À titre de comparaison, la proportion de bénéficiaires titulaires de catégorie C atteint 52 % en France

Caractéristiques des bénéficiaires en Occitanie fin 2021 dans la fonction publique

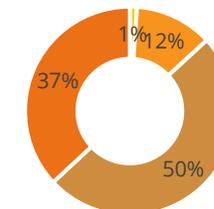
Source : FIPHP - traitement Carif-Oref Occitanie

66 %



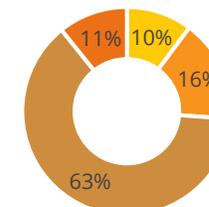
Femme

- Jusqu'à 25 ans
- 26 à 40 ans
- 41 à 55 ans
- 56 ans et plus



Âge

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C
- Autres



Catégorie

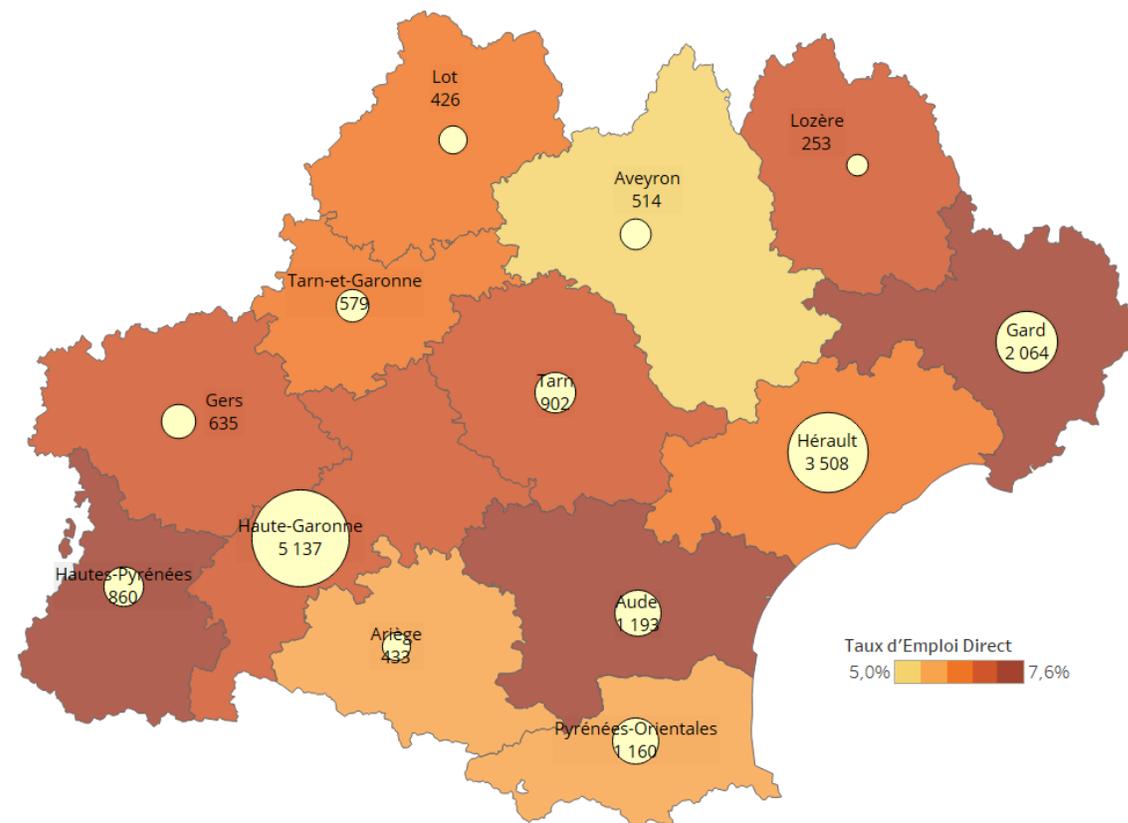
* Seuls les effectifs des établissements déclarant en Occitanie sont ici comptabilisés. En effet, pour la fonction publique d'État, une grande partie des bénéficiaires sont déclarés au niveau de leur ministère de rattachement, donc au niveau national.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le secteur public

- Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la fonction publique progresse dans la majorité des départements entre 2020 et 2021.
 - Les plus fortes augmentations sont enregistrées dans l'Aude (+ 7,1 %), le Gard (+ 6,7 %) et les Hautes-Pyrénées (+ 6,6 %).
 - L'Aveyron (- 2,1 %), le Gers (- 1,2 %) et le Tarn (- 1 %) sont les seuls départements où une baisse est observée.
- Comme les années précédentes, la Haute-Garonne concentre près de 30 % des bénéficiaires, suivie par l'Hérault (20 %) et le Gard (12 %).
- Le taux d'emploi direct s'inscrit à 6,6 % en Occitanie en 2021 (+ 0,1 point sur un an) :
 - 4,9 % dans la fonction publique d'État (+ 0,1 point).
 - 6,2 % dans l'hospitalière (+ 0,1 point).
 - 7,1 % dans la territoriale (+ 0,1 point).
 - Au niveau départemental, le ratio s'inscrit entre 5 % dans l'Aveyron (stable par rapport à 2020) et 7,6 % dans l'Aude (+ 0,4 point).
- À titre de comparaison, le taux d'emploi direct ressortait en 2020 à 6,5 % en Occitanie, contre 5,4 % au national.

Bénéficiaires de l'OETH dans le secteur public en 2021

Source : FIPHFP - traitement Carif-Oref Occitanie



© 2023 Mapbox © OpenStreetMap

Entreprises adaptées et ESAT

Les entreprises adaptées :

Au 1^{er} janvier 2019, une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés. L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Les entreprises adaptées bénéficient d'aides financières de l'État visant à compenser les conséquences du handicap et à soutenir les actions engagées liées à l'emploi des travailleurs handicapés dans les conditions du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a sensiblement modifié le cadre dans lequel évoluent les entreprises adaptées.

Les ESAT :

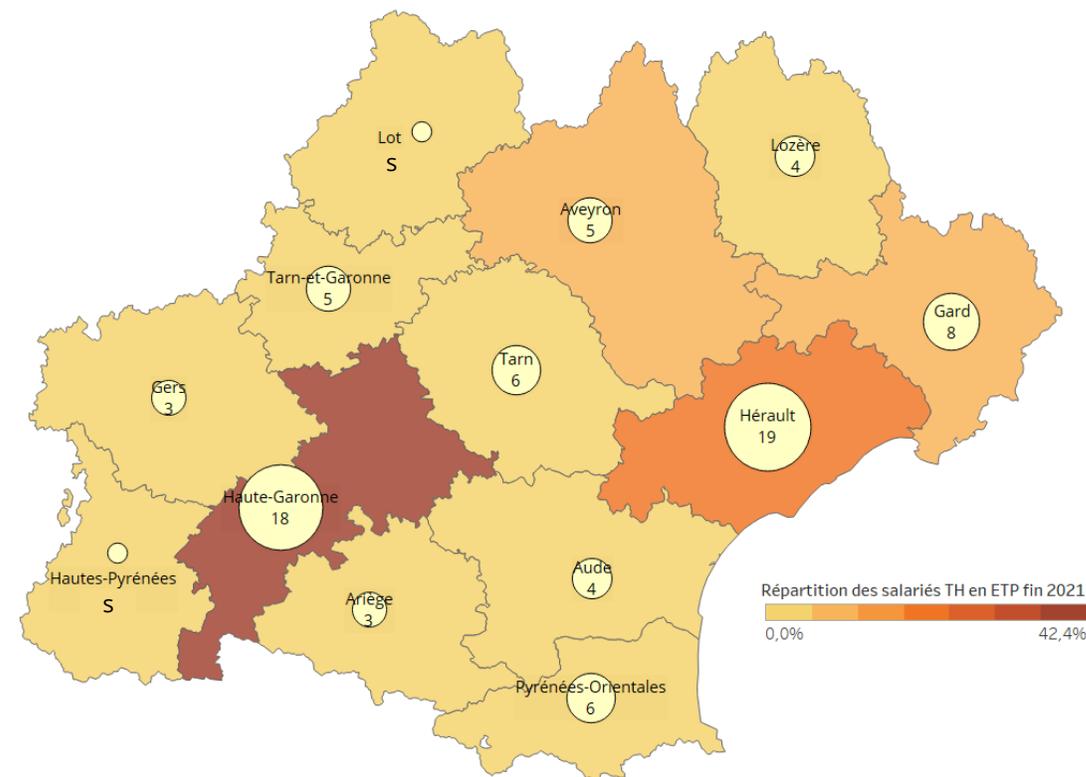
Les Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils accueillent des personnes handicapées dont la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a constaté que les capacités de travail ne leur permettent, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un Centre de distribution de travail à domicile (CDTD), ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Ils leur offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Les ESAT relèvent du milieu « protégé », par opposition au milieu « ordinaire » de travail. La création des ESAT est autorisée par arrêté du DG ARS, qui fixe le nombre de places. Ils peuvent être publics ou privés.

Entreprises adaptées

- Fin 2021, l'Occitanie dénombre un peu plus de 80 entreprises adaptées pour un total de 89 établissements. Ces structures emploient 2 157 travailleurs handicapés en équivalent-temps plein (ETP).
 - Bien que réparties dans tous les départements du territoire, elles sont particulièrement présentes à proximité des métropoles toulousaine et montpelliéraine.
 - L'Hérault concentre ainsi 23 % des entreprises, suivi par la Haute-Garonne (22 %).
 - En ce qui concerne le nombre de postes TH en ETP, la Haute-Garonne est surreprésentée, avec 42 % du total. L'Hérault arrive en deuxième position (18 %), le poids des autres départements étant ensuite nettement plus faible.
- Selon la cartographie réalisée en 2019*, les secteurs représentés sont essentiellement les services administratifs et de soutien (travaux paysagers, conditionnement-logistique, etc.) et l'industrie.
 - 85 % des entreprises adaptées emploient moins de 50 salariés.
 - Les structures de moins de 10 salariés sont surreprésentées dans le Gard, le Gers et les Pyrénées-Orientales ; celles de plus de 50 salariés sont relativement plus nombreuses en Haute-Garonne et dans le Lot.
- Concernant les TH en ETP employés en 2020 :
 - Environ 31 % sont des femmes, proportion qui s'inscrit entre 7 % dans le Gers et 42 % dans le Tarn-et-Garonne.
 - Les 50 ans et plus représentent 52 % des salariés.

Entreprises adaptées et effectifs TH en ETP par département fin 2021

Source : Dreets - traitement Carif-Oref Occitanie



© 2023 Mapbox © OpenStreetMap

* Voir <https://www.cariforeoccitanie.fr/content/uploads/2020/11/cartographie-des-difficultes-de-recrutement-en-entreprise-adaptee-en-occitanie.pdf>.

S : secret statistique (pour les Hautes-Pyrénées et le Lot, le nombre d'entreprises adaptées est inférieur à 3).

Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

- Fin 2021, 115 ESAT sont présents en Occitanie.
 - Une baisse de 117 à 115 ESAT est observée entre 2021 et 2020, en lien avec un regroupement administratif de 3 ESAT en 1.
 - La majorité des ESAT sont situés dans quatre départements : Haute-Garonne, Hérault, Gard et Aude.
- Le nombre de places autorisées s'inscrit à 10 315, stable depuis plusieurs années.
 - Ces places sont principalement concentrées dans les départements mentionnés ci-dessus.
- Le taux d'équipement de la région (en nombre de places en ESAT pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) - stable sur un an - est équivalent à la moyenne nationale fin 2020 (3,6 ‰).
 - La Lozère ressort comme le département le mieux équipé de France, avec un taux de 15,2 ‰.
 - Dans la région, les Hautes-Pyrénées (6,4 ‰) et l'Aude (5,6 ‰) ressortent également comme relativement bien équipés.
 - Du fait de leur forte population, les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault affichent les taux les plus faibles (respectivement 2,3 et 2,6 ‰), malgré un nombre de places plus important.

ESAT en Occitanie

Sources : ARS et Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2022 - traitement Carif-Oref Occitanie

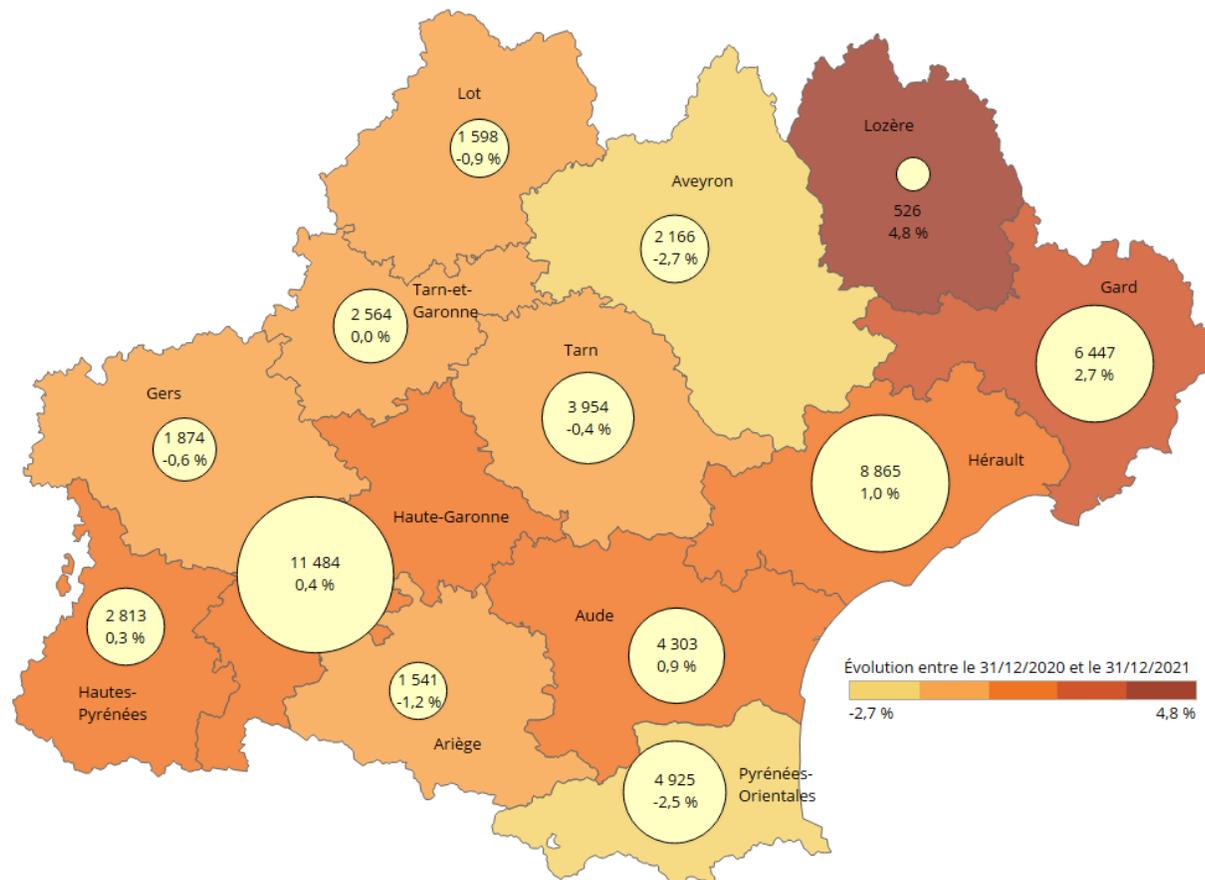
	Nombre d'ESAT au 31/12/2021	Nombre de places autorisées en ESAT au 31/12/2021	Taux d'équipement en places en ESAT (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) au 31/12/2021
Ariège	4	336	4,9
Aude	14	955	5,6
Aveyron	8	567	4,6
Gard	14	1 195	3,4
Haute-Garonne	16	1 803	2,3
Gers	5	376	4,5
Hérault	18	1 570	2,6
Lot	6	345	4,7
Lozère	5	531	15,2
Hautes-Pyrénées	4	662	6,4
Pyrénées-Orientales	9	729	3,4
Tarn	6	778	4,4
Tarn-et-Garonne	6	468	3,8
Occitanie	115	10 315	3,6
France			3,6

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Fin 2021, le nombre de demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dépasse légèrement les 53 000 en Occitanie, soit 9,3 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (+ 0,5 point sur un an).
- Par rapport à la fin 2020, le nombre de demandeurs d'emploi BOE progresse de 0,2 %, alors que la baisse s'accélère pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (- 5,9 %). Ce résultat masque cependant le fait qu'après un rebond aux deuxième et troisième trimestres 2021, le nombre de demandeurs d'emploi BOE est revenu à son point bas de la fin 2020.
- La moitié des départements affichent une baisse, les plus forts reculs étant observés dans l'Aveyron (- 2,7 % sur un an) et les Pyrénées-Orientales (- 2,5 %). Les départements de la Lozère et du Gard enregistrent pour leur part les hausses les plus marquées, avec respectivement + 4,8 et + 2,7 %.
- Si le nombre de demandeurs d'emploi s'était envolé à partir du début 2020 sous l'effet de la crise sanitaire avant de revenir à son niveau antérieur à l'été 2021, la situation semble avoir été plus favorable pour les demandeurs d'emploi BOE. En effet, leur nombre est globalement resté orienté à la baisse depuis le pic du début 2019, évoluant autour du minimum de 53 000 depuis l'automne 2020.

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2021 et évolution sur un an

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

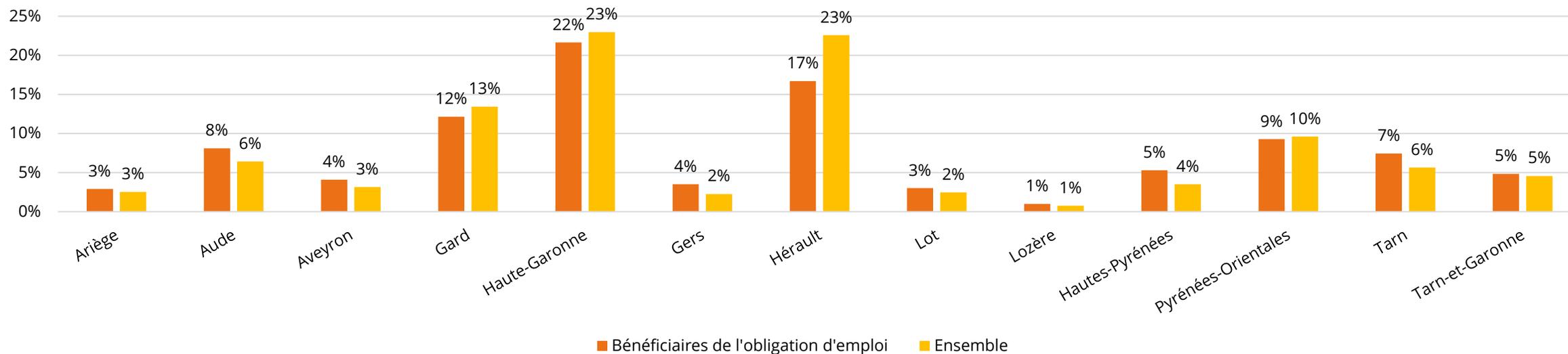


Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, la répartition départementale des demandeurs d'emploi BOE est proche de ce qui est observé pour l'ensemble des inscrits à Pôle emploi.
- Le département de l'Hérault fait toutefois figure d'exception, puisque qu'il regroupe 17 % des demandeurs d'emploi handicapés contre 23 % de l'ensemble.

Répartition des demandeurs d'emploi par département au 31/12/2021

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Comme les années précédentes, les caractéristiques des demandeurs d'emploi BOE diffèrent plus ou moins fortement de celles de l'ensemble des demandeurs d'emploi en 2021.
 - Comme pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, la moitié des BOE sont des femmes (stable sur un an).
 - Les plus de 50 ans sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi BOE (stable sur un an).
 - Les demandeurs d'emploi BOE occupent plus souvent des postes d'employés (+ 2 points sur un an).
 - La proportion de demandeurs d'emploi BOE inscrits à Pôle emploi depuis 2 ans ou plus est beaucoup plus importante.
 - Le niveau de formation est inférieur au Bac pour 58 % des bénéficiaires inscrits (stable sur un an), proportion nettement supérieure à celle pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Demandeurs d'emploi en Occitanie au 31/12/2021

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

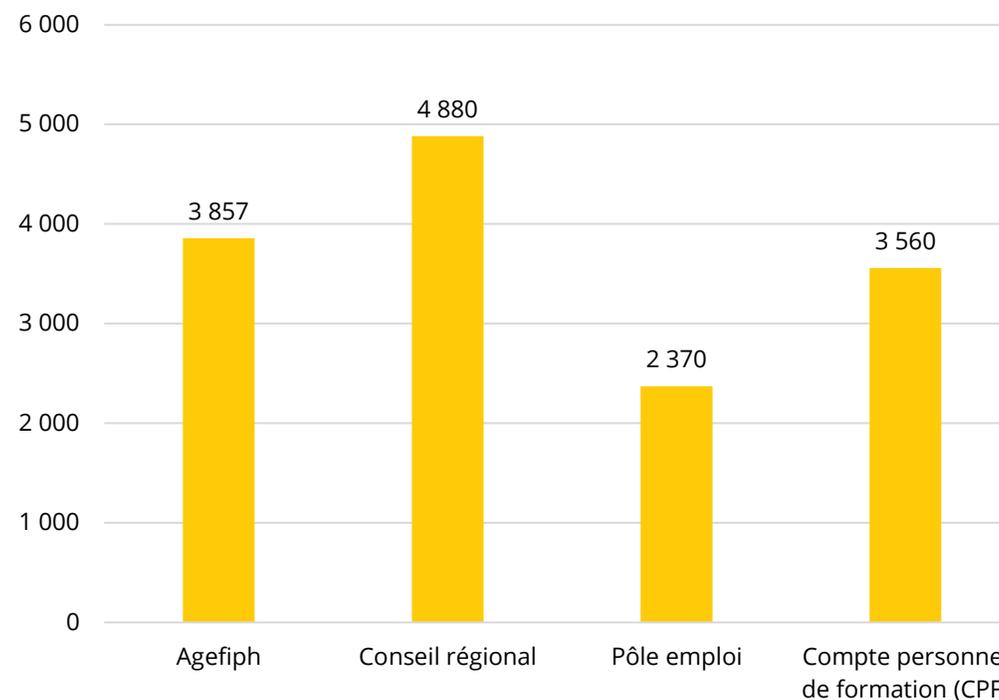
Bénéficiaires de l'OETH		Ensemble
➤ 51 % de femmes		➤ 52 % de femmes
➤ 52 % de plus de 50 ans		➤ 28 % de plus de 50 ans
➤ 75 % d'employés ➤ 15 % d'ouvriers		➤ 67 % d'employés ➤ 16 % d'ouvriers
➤ 41 % d'inscrits depuis deux ans ou plus		➤ 30 % d'inscrits depuis deux ans ou plus
➤ 58 % de niveau de formation < Bac		➤ 44 % de niveau de formation < Bac

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires*

- En 2021, environ 14 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés ont été enregistrées dans la région.
 - Un rebond de 35 % des entrées est enregistré, effaçant la baisse de 25 % survenue en 2020 lors du déclenchement de la crise sanitaire.
- Les formations dites de « droit commun » sont financées par le Conseil régional et Pôle emploi (avec un cofinancement de l'Agefiph si besoin dans le cadre de l'Aide individuelle à la formation) :
 - Pour le Conseil régional, on trouve notamment les programmes Décllic, Lectio, Ecoles de la 2^{ème} chance, Qualif Pro, Projet Pro, etc.
 - Pour Pôle emploi, on trouve les dispositifs Aide individuelle à la formation (AIF), Action de formation conventionnée (AFC), Actions de formation préalable au recrutement (AFPR) et Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI).
- Les formations dites de « droit spécifique » sont financées par l'Agefiph :
 - Ces formations peuvent être collectives ou individuelles
 - l'Agefiph a pour mission de favoriser l'accès aux formations de droit commun, elle intervient :
 - Majoritairement sur des formations à visée préparatoire pour des publics en phase de redynamisation dont le handicap nécessite une formation adaptée.
 - Uniquement en complément lorsque l'offre de droit commun est insuffisante ou ne répond pas aux besoins du bénéficiaire.
- Enfin, à partir de 2020 les demandeurs d'emploi peuvent mobiliser leur Compte personnel de formation (CPF) comme source de financement.

Entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés en 2021 par financeur

Sources : Agefiph, Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



*Les sources de données pour cette partie provenant de systèmes d'information distincts, la compilation des statistiques est délicate, limitant de fait les possibilités d'analyse.

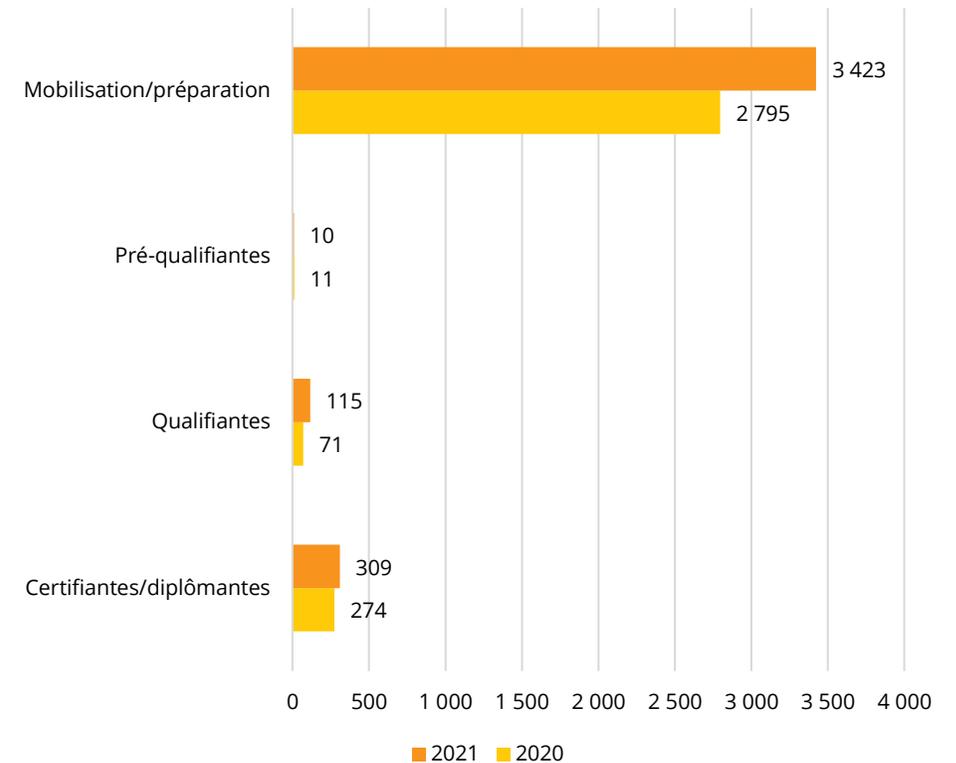
Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées intégralement par l'Agefiph

- En 2021, près de 3 900 entrées en formation de demandeurs d'emploi handicapés financées intégralement par l'Agefiph ont été enregistrées en Occitanie*. Elles se redressent de 22 % sur un an après la chute de 2020 (liée à la crise sanitaire), mais restent encore inférieures de 36 % à leur record de 2019.
 - La hausse est observée dans l'ensemble des formations, celles liées à une mobilisation ou préparation affichant la progression en volume la plus importante.
 - La répartition reste inchangée, les formations en mobilisation/préparation demeurant très majoritaires (89 % en 2021).
 - Les formations qualifiantes et certifiantes représentent autour de 10 % des formations financées, comme en 2020, tandis que les entrées en formation pré-qualifiante sont marginales.
- Au niveau départemental, le rebond du nombre d'actions de formations en 2021 est quasiment généralisé, le Lot et le Tarn faisant exception (respectivement -12 % et - 8 % sur un an).
 - Le redressement est particulièrement important dans le Tarn-et-Garonne (+ 92 %), l'Hérault (+ 46 %) et le Gard (+ 43 %), porté par les formations en mobilisation/préparation.
 - L'amélioration apparaît peu marquée dans l'Ariège (+ 2 % après - 52 %) et la Lozère (+ 2 % après - 27 %).
 - En termes de répartition départementale, la Haute-Garonne concentre 22 % des actions de formation financées par l'Agefiph, comme lors des deux années précédentes, suivie par l'Hérault (17 %, + 3 points) et le Gard (12 %, + 2 points).

Entrées en formation de demandeurs d'emploi financées par l'Agefiph par objectif

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie



*Ce montant ne prend pas en compte les 232 entrées cofinancées par l'Agefiph au titre de l'AIF comptabilisées uniquement dans les financements de Pôle emploi pour éviter les doublons.

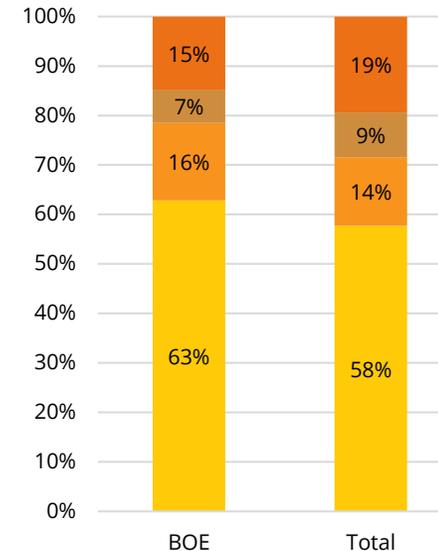
Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées par Pôle emploi

- En 2021, près de 2 400 entrées en formation de demandeurs d'emploi BOE ont été financées par Pôle emploi*.
- Ce résultat s'inscrit en hausse de 38 % par rapport à 2020, effaçant en partie la chute liée à la crise sanitaire.
 - En effet, elles demeurent inférieures de 24 % à leur niveau de 2019, pâtissant notamment de la montée en charge du Compte personnel de formation (CPF), lequel s'est substitué à une part importante des Aides individuelles à la formation**.
 - Le rebond est généralisé à tous les départements, à l'exception de l'Ariège (- 17 %) et du Lot (stabilisation).
- Au niveau régional :
 - Parmi les entrées en formation financées par Pôle emploi en 2021, 6,6 % concernent des demandeurs d'emploi BOE (- 0,3 point sur un an).
 - Comme en 2020, les entrées en Aide individuelle à la formation (AIF) sont surreprésentées chez les BOE en 2021 (63 % du total contre 58 %), contrairement aux entrées en Actions de formation préalable au recrutement (AFPR) (respectivement 15 et 19 %).
 - La proportion des 50 ans et plus est deux fois plus importante parmi les BOE (29 % contre 14 % pour l'ensemble), tandis que les moins de 25 ans sont relativement peu concernés (6 % contre 19 %).
 - Les femmes représentent 51 % des BOE entrés en formation en 2021, ratio équivalent à celui observé pour l'ensemble.
 - 33 % des entrées en formation de BOE mènent à une certification, niveau similaire à celui enregistré en 2020, contre 23 % pour l'ensemble (+ 3 points).
 - 59 % fournissent une professionnalisation (- 3 points), ratio qui s'élève à 68 % pour l'ensemble (- 4 points).
 - Enfin, 8 % des entrées de BOE se font sur une formation pré-qualifiante comme c'est le cas pour l'ensemble.

Répartition des entrées 2021 par dispositif

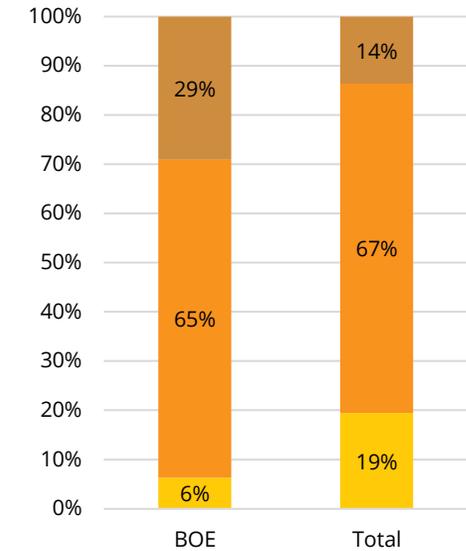
Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



■ AIF ■ AFC ■ POEI ■ AFPR

Répartition des entrées 2021 par tranche d'âge

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



■ Moins de 25 ans ■ De 25 à 49 ans ■ 50 ans et plus

*À noter : l'Agefiph a cofinancé 232 entrées en formation avec Pôle emploi non notées dans les entrées Agefiph pour éviter les doubles comptages.

**Voir « Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 4^{ème} trimestre 2021 », Statistiques et indicateurs, Pôle emploi, août 2022.

Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

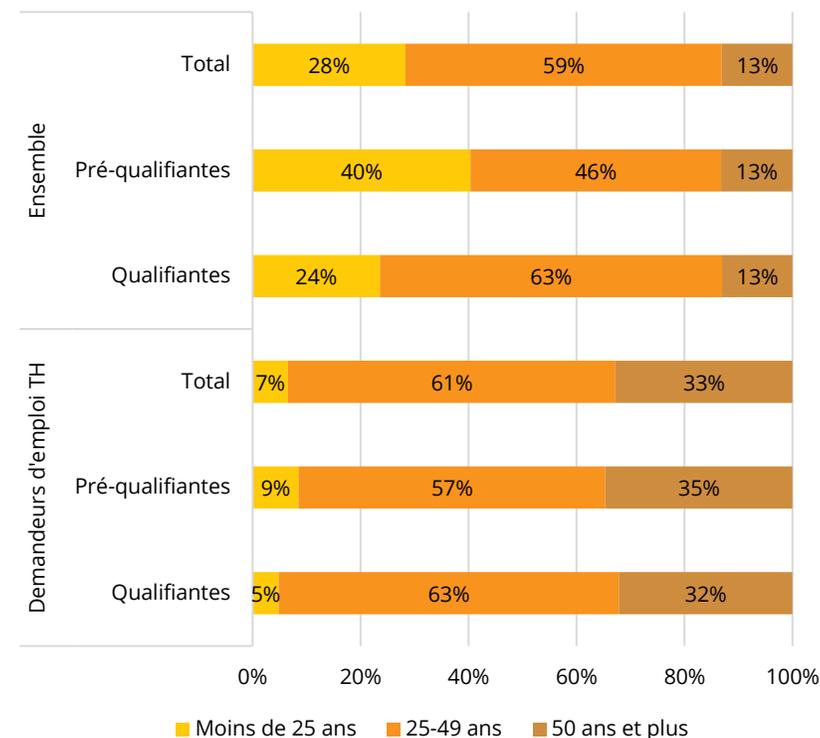
Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées par le Conseil régional

- Près de 4 900 entrées en formation de BOE ont été financées par le Conseil régional d'Occitanie en 2021*. Comme pour les entrées en formation financées par d'autres organismes, un rebond de 9 % est enregistré après la baisse de 18 % survenue en 2020.
 - 12 % des entrées en formation financées par la Région ont bénéficié à des personnes handicapées en 2021 (- 1,7 point par rapport à 2019).
 - Environ 2 000 entrées en formation pré-qualifiante, en hausse de 4 %. Elles sont encore inférieures de 18 % à leur niveau de 2019.
 - 2 900 formations qualifiantes, le redressement de 12 % enregistré en 2021 ayant quasiment effacé la contraction de 2020 (- 14 %).
 - Comme les années précédentes, la répartition entre formations pré-qualifiantes et qualifiantes est plus équilibrée pour les demandeurs d'emploi TH (41-59 %) qu'elle ne l'est pour l'ensemble des publics (28-72 %).
- Les plus de 50 ans sont surreprésentés, bénéficiant de 33 % des actions financées (stable sur un an) contre 13 % pour l'ensemble des publics (+ 1 point).
- Que ce soit pour les entrées en formation de BOE ou pour l'ensemble des publics, 54 % bénéficient à des femmes en 2021.
- Par département, la Haute-Garonne regroupe 23 % des entrées en formation de BOE (+ 1 point sur un an), suivie par l'Hérault (17 %, + 1 point). Les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn se distinguent par un poids relativement plus important dans les entrées en formation de BOE (respectivement 8 et 9 %) que pour l'ensemble des publics (respectivement 5 et 6 %).

*Les résultats pour 2021 ne sont pas entièrement comparables avec ceux des années précédentes. En effet, les données présentés dans ce document sont issues de Pôle emploi et non pas du Conseil régional. Toutefois, les écarts entre ces deux sources sont faibles.

Entrées en formation financées par le Conseil régional par objectif et tranche d'âge

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie



Recherche d'emploi, développement des compétences et retour à l'emploi

Formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires financées par le CPF

- Le Compte personnel de formation (CPF) permet aux actifs du secteur privé de suivre une formation, en mobilisant les fonds qui leur sont attachés*. Le recours à ce financement s'est particulièrement développé à partir de 2020, ce qui peut constituer une explication aux baisses enregistrées dans les entrées en formation bénéficiant d'autres financements.
- Près de 3 600 entrées en formation de demandeurs d'emploi BOE ont été financées par le CPF en 2021, soit une multiplication par 2,2 en un an.
 - 6 % des formations financées via le CPF ont bénéficié à des personnes handicapées en 2021, proportion en hausse de 0,4 point sur un an.
 - La part des femmes parmi les bénéficiaires du dispositif en situation de handicap augmente sensiblement, atteignant 49 % (+ 12 points par rapport à 2020).
 - La part des 50 ans et plus parmi les entrées de BOE ressort à 41 %, nettement plus que pour l'ensemble des publics (18 %).
 - 45 % des entrées de BOE ont pour objectif une certification (+ 5 points sur un an), proportion similaire à celle enregistrée pour l'ensemble (46 %).
 - Comme en 2020, la répartition départementale des entrées en formation financées via le CPF paraît un peu plus homogène pour les BOE. En effet, 25 % se concentrent en Haute-Garonne, 18 % dans l'Hérault et 12 % dans le Gard. Tous publics confondus, ces proportions s'inscrivent à respectivement 28 %, 24 % et 12 %.

Entrées en formation financées par le CPF en Occitanie en 2021

Source : Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

Bénéficiaires de l'OETH		Ensemble
➤ 49 % de femmes		➤ 50 % de femmes
➤ 41 % de 50 ans ou plus		➤ 18 % de 50 ans ou plus
➤ 57 % de 45 ans ou plus		➤ 29 % de 45 ans ou plus
➤ 53 % de niveau de formation < Bac		➤ 38 % de niveau de formation < Bac
➤ 45 % de formations certifiantes		➤ 46 % de formations certifiantes

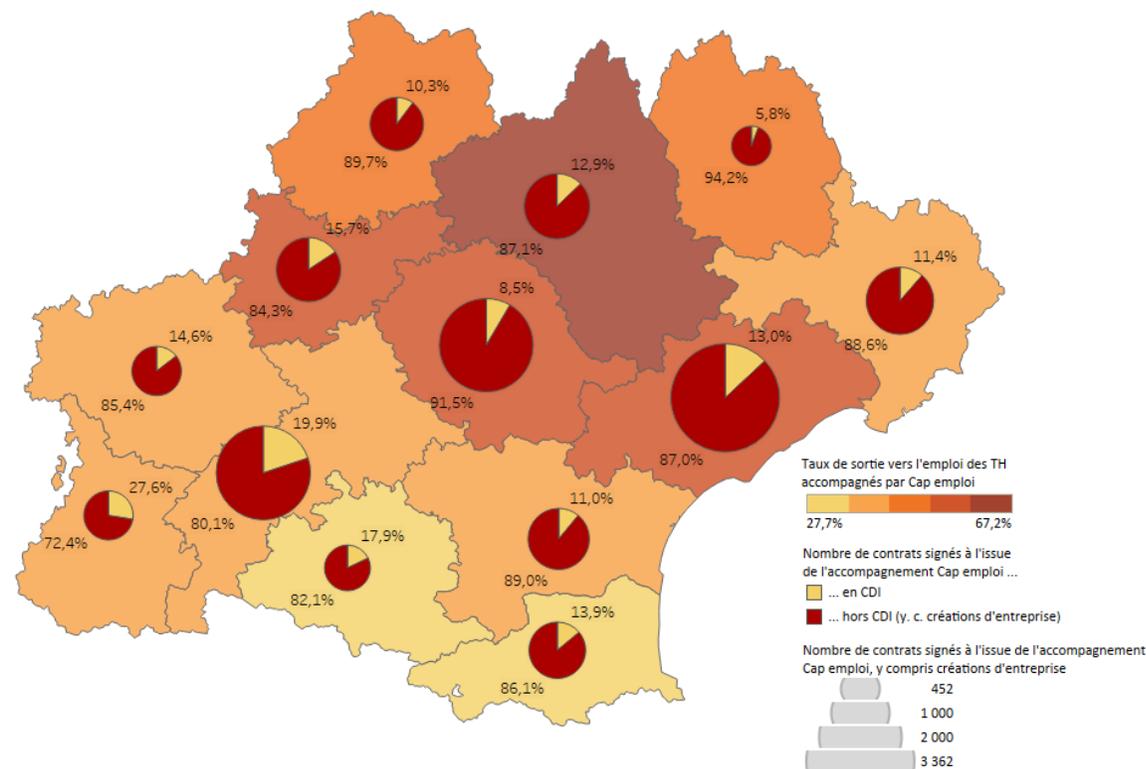
* Pour plus d'informations, voir <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation>.

Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés*

- En 2020, près de 8 700 contrats (dont CDI et créations d'entreprise) ont été signés à l'issue de l'accompagnement Cap emploi en Occitanie, en hausse de 15,5 % sur un an (en France, le nombre de placement diminue de 9 %).
 - Quatre départements enregistrent une baisse : l'Ariège (- 26 %), le Gers (- 9 %), le Lot (- 3 %) et le Gard (- 2 %). Parmi les plus fortes progressions, le Tarn ressort en tête (+ 79 %), suivi par l'Aveyron (+ 53 %) et l'Hérault (+ 30 %).
 - En moyenne, un peu moins de 14 % des contrats signés en Occitanie en 2020 l'ont été en CDI.
 - Cette proportion varie fortement selon les départements : ainsi, elle ressort à moins de 6 % en Lozère contre près de 28 % dans les Hautes-Pyrénées.
 - Sur un an, la part de CDI diminue fortement (- 8 points au niveau régional), en lien probablement avec le déclenchement de la crise sanitaire. Ce résultat est observé dans la majorité des départements, seuls l'Ariège, le Gers et le Lot faisant exception.
- Concernant le taux de sortie vers l'emploi des personnes accompagnées par Cap emploi, une amélioration marquée se dessine en Occitanie. En effet, le ratio s'inscrit à 45 % en 2020, en progression de 8 points sur un an.
 - Cette embellie se retrouve dans neuf départements, avec en tête le Tarn (54 %, + 25 points), suivi par l'Aveyron (67 %, + 20 points) et l'Hérault (52 %, + 13 points). Une stabilisation est observée dans les Pyrénées-Orientales (30 %) et l'Aude (41 %), un repli étant enregistré dans l'Ariège et le Gers (respectivement 40 et 28 %, - 6 points chacun).

Insertion dans l'emploi à l'issue d'un accompagnement Cap emploi en 2020

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie



© 2021 Mapbox © OpenStreetMap

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés*

- En 2020, hors créations d'activité, les caractéristiques régionales des personnes accompagnées par Cap emploi ayant signé un contrat sont proches de celles relevées au niveau national :
 - Un peu plus de la moitié sont des femmes (54 %, pour l'Occitanie comme pour la France), proportion évoluant entre 41 % en Lozère et 62 % dans les Hautes-Pyrénées.
 - La part des 50 ans et plus représente 39 % du total (contre 38 % au niveau national). Le Lot (48 %), le Gers (44 %), le Tarn et la Lozère (42 %) se distinguent par un ratio relativement important, tandis que cette tranche d'âge est moins présente en Haute-Garonne (33 %) et en Ariège (35 %).
 - Les contrats signés concernent des personnes un peu plus diplômées en Occitanie (42 % ont au moins le Bac, contre 39 % en France). La situation est toutefois hétérogène entre départements, puisque la proportion la plus basse s'élève à 28 % en Ariège, contre un maximum de 56 % pour la Haute-Garonne.

Caractéristiques des personnes accompagnées par Cap emploi ayant signé un contrat (hors créations d'activité)

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

Occitanie		France
➤ 54 % de femmes		➤ 54 % de femmes
➤ 39 % de 50 ans ou plus		➤ 38 % de 50 ans ou plus
➤ 42 % de niveau de formation >= Bac		➤ 39 % de niveau de formation >= Bac
➤ 36 % de personnes accompagnées depuis 2 ans et plus		➤ 36 % de personnes accompagnées depuis 2 ans et plus

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

Insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés*

- À un horizon de six mois suivant une formation qualifiante ou professionnalisante, environ 17 % des travailleurs handicapés accompagnés par Cap emploi sont en emploi durable en 2020, résultat en forte baisse par rapport à 2019 (24 %) ou 2018 (21 %).
 - L'ensemble des départements sont concernés par ce recul, les baisses les plus importantes étant relevées dans le Lot et la Lozère (18 % tous les deux, respectivement - 12 et - 13 points). À l'opposé, l'Aude et le Gers ont relativement bien résisté (respectivement 20 et 26 %, en repli de 3 points chacun).
 - Cette baisse est probablement liée à la dégradation de la situation sur le marché du travail suite à la crise sanitaire. En effet, l'emploi salarié a diminué de 1,2 % entre 2019 et 2020 dans la région.
- Pour les demandeurs d'emploi BOE ayant suivi une formation prescrite par Pôle emploi, l'accès à l'emploi à six mois s'inscrit à 47 % en 2021, en forte hausse (+ 8 points sur un an), de sorte qu'il dépasse désormais nettement son niveau de 2019.
 - La progression est généralisée à l'ensemble des départements.
 - Les Hautes-Pyrénées et le Lot affichent les meilleurs résultats (54 % d'accès à l'emploi), les ratios les plus faibles étant observés dans l'Aude et l'Hérault (44 %).
 - Pour ce qui est de l'insertion en emploi durable, 24 % des demandeurs d'emploi BOE ayant suivi une formation prescrite par Pôle emploi sont concernés (+ 5 points sur un an).
 - À l'exception de la Lozère, où une stabilisation de l'indicateur est enregistrée (27 %), l'amélioration touche tous les départements.
 - Le Lot (31 %, + 10 points sur un an) et le Gers (30 %, + 7 points) affichent les taux d'insertion en emploi durable les plus élevés, les plus faibles étant relevés en Ariège (20 %, + 4 points) et dans les Pyrénées-Orientales (20 %, + 2 points).

Insertion durable des travailleurs handicapés

Sources : Agefiph, Pôle emploi - traitement Carif-Oref Occitanie

Insertion à 6 mois en emploi durable ...		
	... en 2020 après un accompagnement Cap emploi et le suivi d'une formation qualifiante ou professionnalisante	... en 2021 après une formation prescrite par Pôle emploi
Ariège	16%	20 %
Aude	20%	22 %
Aveyron	14%	26 %
Gard	8%	24 %
Haute-Garonne	16%	24 %
Gers	26%	30 %
Hérault	12%	23 %
Lot	18%	31 %
Lozère	18%	27 %
Hautes-Pyrénées	23%	26 %
Pyrénées-Orientales	11%	20 %
Tarn	24%	26 %
Tarn-et-Garonne	21%	26 %
Occitanie	17%	24 %

* Seules les données sur l'insertion après une formation prescrite par Pôle emploi ont pu être actualisées.

Acteurs de l'accompagnement des personnes handicapées

- Depuis fin septembre 2022, les Lieux uniques d'accueil (LUA) réunissant les services de Pôle emploi et de Cap emploi ont été déployés sur l'ensemble du territoire national pour améliorer l'accompagnement des personnes handicapées.
- Situés au sein des agences Pôle emploi, ces LUA visent à rendre plus lisible et accessible l'offre de services des deux organismes, permettant de faire bénéficier aux demandeurs d'emploi handicapés ainsi qu'aux entreprises de l'expertise des deux réseaux :
 - Accompagnement de tous les demandeurs d'emploi et des entreprises pour Pôle emploi
 - Accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi et dans l'emploi, maintien dans l'emploi ; aide et conseil des employeurs pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap pour Cap emploi.
- L'accompagnement, réalisé par un conseiller référent en partenariat avec divers organismes (Agefiph, FIPHFP, missions locales, etc.), permet à la personne handicapée de bénéficier d'une expertise sur l'ensemble des sujets liés à l'emploi :
 - Accompagnement dans la recherche d'emploi
 - Mobilisation des aides
 - Élaboration de projets de formation
 - Adaptation au poste de travail, compensation du handicap, etc.

Source : Mon parcours handicap (<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/cap-emploipole-emploi-un-lieu-unique-pour-mieux-vous-accompagner>).

Maintien dans l'emploi

Acteurs de l'accompagnement au maintien dans l'emploi

- **Les services Sociaux des Carsat LR et MP ont pour mission d'accompagner les assurés relevant du Régime Général de Sécurité Sociale confrontés à un risque de Désinsertion Professionnelle du fait de leur problème de santé.**

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un objectif partagé des services de l'Assurance Maladie qui **visent prioritairement l'accompagnement au Maintien dans l'Emploi des travailleurs en arrêt de travail rencontrant des difficultés de retour vers l'emploi du fait de leur problème de santé.**

Depuis 2010, avec la mise en place de cellules départementales et régionale PDP, le service social et le service prévention des risques professionnels des Carsat, les services médicaux de l'Assurance Maladie et les CPAM travaillent en coordination institutionnelle pour détecter, signaler et accompagner pendant la phase d'arrêt de travail les salariés confrontés à un risque d'inaptitude. La détection précoce des situations dites " à risque " repose essentiellement sur les signalements des CPAM des assurés en arrêt de travail (dont les arrêts supérieurs à 60 jours) ou proposés en invalidité, et sur les signalements des services médicaux issus de leurs plans de suivi et de contrôle des arrêts de travail.

L'accompagnement des assurés dans leur parcours de retour vers l'emploi est porté par les services sociaux des Carsat LR et MP qui proposent des interventions individuelles et développent des actions collectives spécifiques en partenariat avec les acteurs du Maintien dans l'Emploi (PST, Cap Emploi, MDPH,...).

Les cellules PDP contribuent à l'étude pluridisciplinaire des situations " urgentes et complexes " et à la mobilisation des mesures de l'Assurance Maladie, notamment les actions dites de remobilisation précoce (actions de remobilisation vers l'emploi, de bilan de compétences, de formation, d'essais professionnels réalisées pendant l'arrêt de travail) et les Conventions de rééducation professionnelle chez l'employeur (CRPE).

À noter : depuis 2020 les travailleurs indépendants bénéficient également de cette offre de service.

Avertissement : en 2020, les services de l'Assurance maladie ont été fortement mobilisés par la crise sanitaire ce qui a perturbé leurs missions liées à la Prévention de la désinsertion professionnelle. Par conséquent, les signalements d'assurés en arrêt de travail avec un risque de désinsertion professionnelle PDP ont été limités et les consignes d'accueil restreint ont réduit les campagnes pro-actives qui leur sont destinées, ce qui a pu affecter les statistiques présentées dans la suite de ce document.

Le repérage précoce par l'Assurance Maladie*

Le repérage des situations de risque de désinsertion professionnelle s'effectue principalement via la remontée d'arrêts de travail prolongés (supérieurs à 90 jours jusqu'à la mi-2018, puis supérieurs à 60 jours depuis juin 2018) par les CPAM vers les services sociaux des CARSAT.

- En 2020, 10 318 personnes ont bénéficié d'un signalement au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle suite à un arrêt de travail prolongé.
 - Après la forte progression observée en 2019 du fait de la modification du seuil de déclenchement d'alerte de 90 à 60 jours (+ 138 %), une nouvelle augmentation a été enregistrée en 2020 : + 33 %.
 - À l'exception du Gard, l'ensemble des départements est concerné par cette hausse, en particulier l'Ariège (+ 58 %), le Tarn (+ 48 %) et le Gers (+ 45 %).
- Du côté des signalements des échelons locaux du service médical vers les Services de santé au travail (SST), la baisse enregistrée entre 2018 et 2019 (- 4 %), s'est fortement accentuée en 2020 (- 36 %). Ils ressortent désormais à environ 1 750.
 - Ces signalements reculent dans quasiment tous les départements, parfois de façon marquée (- 83 % en Haute-Garonne), seuls trois territoires faisant exception (le Gard, le Gers et le Tarn-et-Garonne).

Département	Nombre d'assurés en arrêt de travail prolongé (> 90j) ayant bénéficié d'une Offre de service (ODS) PDP Carsat		Nombre de signalements des Échelons locaux du service médical (ELSM) vers les SST	
	2020	Évolution 2019-2020	2020	Évolution 2019-2020
Ariège	448	58%	215	-32%
Aude	492	37%	136	-21%
Aveyron	585	27%	s	s
Gard	785	-2%	80	400%
Haute-Garonne	2 479	36%	53	-83%
Gers	379	45%	140	112%
Hérault	1 601	39%	136	-68%
Lot	393	22%	26	-19%
Lozère	227	34%	47	-34%
Hauts-Pyrénées	696	37%	310	-47%
Pyrénées-Orientales	550	42%	s	s
Tarn	1 156	48%	239	-35%
Tarn-et-Garonne	527	17%	361	37%
Occitanie	10 318	33%	1 753	-36%

s : secret statistique

Source : CARSAT – traitement Carif-Oref Occitanie

* En raison de l'absence de nouvelles données au moment de la réalisation de ce document, cette page n'a pas pu être actualisée.

PDP : les accompagnements sociaux des Carsat d'Occitanie

Les accompagnements sociaux individuels : Interventions sociales d'aide à la personne (ISAP)

- En 2021, le nombre d'assurés bénéficiaires d'une ISAP a légèrement progressé, à 14 476 (+ 2 % sur un an), atteignant un nouveau point haut.
 - Par département, la situation est contrastée, puisque six d'entre eux enregistrent une baisse, notamment le Lot (- 29 %) et les Hautes-Pyrénées (- 28 %). Dans le même temps, l'Aude et l'Hérault affichent les progressions les plus importantes (respectivement + 51 et + 43 %).
- Comme en 2020, 60 % des bénéficiaires sont des femmes, résultat s'inscrivant entre 45 % dans l'Ariège et 67 % dans les Hautes-Pyrénées.
- La part des plus de 45 ans parmi les bénéficiaires ressort à 64 % en 2021, comme l'année précédente. La Haute-Garonne reste le département avec le ratio le plus faible (58 %, - 2 points sur un an) tandis que la proportion atteint un maximum de 73 % dans les Hautes-Pyrénées.

Les actions sociales collectives : Interventions sociales d'intérêt collectif (ISIC)

- Seulement 46 assurés ont bénéficié d'une ISIC en 2021 dans la région (- 96 % sur un an).
 - L'impact de la gestion de la crise sanitaire s'est poursuivi en 2021 pour les services des Carsat, lesquels n'ont pu relancer les actions collectives. Une reprise de celles-ci a débuté en 2022.
- Désormais, seuls 3 départements sont concernés par ce type d'actions : l'Aude (8 assurés concernés), le Gers (6 assurés) et les Hautes-Pyrénées (32 assurés).

Caractéristiques des bénéficiaires d'ISAP en 2021

(Source : CARSAT - traitement Carif-Oref Occitanie)



+ 2 % entre 2020 et 2021



60 % de femmes



64 % de plus de 46 ans

PDP : actions et mesures de l'Assurance Maladie

- Les cellules PDP des CARSAT en Occitanie ont instruit 1 258 situations en 2021, soit une progression de 60 % sur un an. Ce rebond intervient après deux années de baisse, la crise sanitaire ayant eu un impact sur les organisations des services de l'Assurance Maladie, avec la priorisation du « contact tracing ».
 - Hormis pour le Lot (- 13 %) et la Lozère (- 33 %), tous les départements enregistrent une augmentation. La plus forte hausse est observée dans les Hautes-Pyrénées (où le nombre d'instructions a été multiplié par plus de six en un an), suivie par celle enregistrée dans l'Aveyron (+ 92 %).
 - L'Aveyron concentre désormais la plus grosse part des situations instruites (279 en 2021), suivi par le Tarn (154) et le Gard (143).
- Parmi les mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires PDP, 817 **actions de remobilisation précoces** ont été engagées en 2021 en Occitanie (+ 41 % sur un an). Cette progression est portée par la majorité des départements, ceux de l'ex-région Midi-Pyrénées y contribuant sensiblement.
- Comme c'est le cas depuis 2018 au moins, les **conventions de rééducation en entreprise** (moins de 5 recensés en 2021, comme en 2020) et les essais encadrés (68 en 2021) restent très peu utilisés.
 - Dans le cadre de la mise en application de la loi du 2 août 2021 (Réforme santé au travail), le CRPE a changé de dénomination et a été révisé. Cette mesure a été suspendue dans l'attente des directives de la CNAM quant aux nouvelles modalités de mise en œuvre.
- Au final, 1 901 **maintiens dans l'emploi** de bénéficiaires d'un accompagnement social PDP ont été enregistrés en 2021. Après avoir baissé en 2018-2019 et s'être stabilisé à bas niveau en 2020, leur nombre a été multiplié par deux en 2021, atteignant un nouveau point haut.
 - Les maintiens dans l'emploi progressent dans la quasi-totalité des départements (une stabilisation étant observée dans les Hautes-Pyrénées). Le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales affichent les plus fortes hausses (respectivement + 338 %, + 278 % et + 236 %).

L'essai encadré : Il s'agit d'un dispositif de remobilisation pendant l'arrêt de travail, ouvert aux salariés relevant du régime général, en arrêt de travail et confrontés à un risque d'inaptitude, qui permet de tester et valider le projet professionnel (retour au poste, aménagement, reclassement) dans l'entreprise d'origine ou une autre.

La Convention de rééducation en entreprise (CRPE) :

Cette convention est destinée aux salariés inaptes à leur poste ou en risque d'inaptitude. La particularité de ce dispositif est de permettre à des salariés qui ne pourront pas reprendre leur emploi, d'apprendre l'exercice d'une nouvelle profession, dans leur entreprise d'origine ou dans une autre entreprise.

Département	Maintiens dans l'emploi de bénéficiaires d'un accompagnement social PDP CARSAT	
	2021	Évolution 2020-2021
Ariège	51	42 %
Aude	176	179 %
Aveyron	76	73 %
Gard	206	338 %
Haute-Garonne	288	97 %
Gers	73	59 %
Hérault	333	278 %
Lot	41	2 %
Lozère	68	106 %
Hautes-Pyrénées	101	- 2 %
Pyrénées-Orientales	158	236 %
Tarn	188	25 %
Tarn-et-Garonne	142	37 %
Occitanie	1 901	101 %

Source : CARSAT - traitement Carif-Oref Occitanie

Tableau de bord du PRITH Occitanie, mars 2023

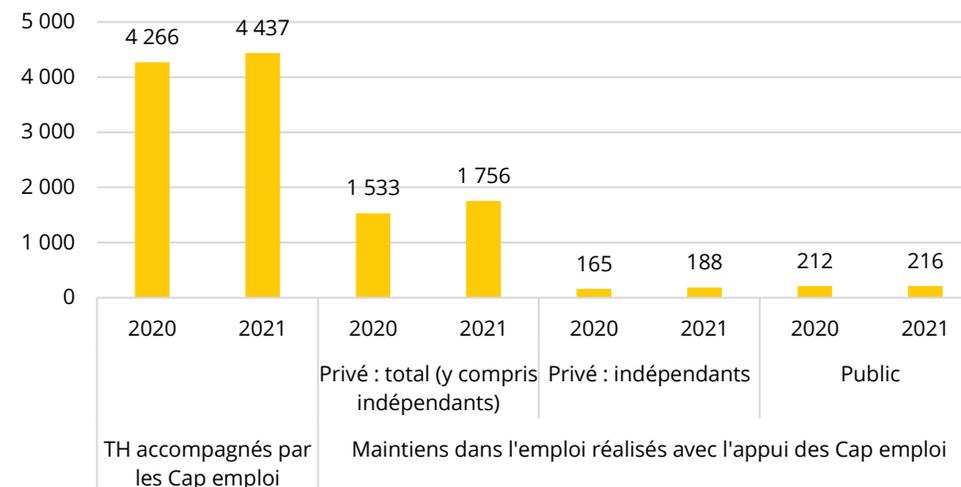
Accompagnement par les Cap emploi

- En 2021, 4 437 parcours d'accompagnements de travailleurs handicapés ont été ouverts par les Cap emploi, volume en hausse de 4 % par rapport à 2020 :
 - Les Pyrénées-Orientales enregistrent la plus forte progression (+ 24 %), suivis par le Gers (+ 15 %) et le Tarn-et-Garonne (+ 13 %).
 - La Haute-Garonne concentre 15 % des parcours ouverts, suivie par l'Aude (12 %).
- Le nombre de maintiens dans l'emploi réalisés avec l'appui des Cap emploi s'est élevé à 1 972 en 2021, en hausse de 13 % sur un an, atteignant un nouveau point haut (+ 14,2 % en France).
 - Tous les départements son concernés par cette augmentation, à l'exception de la Lozère (- 21 %, avec 31 maintiens) et du Tarn (- 1 %, à 169). La Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales affichent les progressions les plus marquées (respectivement + 38 et +37 %).
 - Le nombre de maintiens bondit de 15 % dans le privé (dont + 14 % pour les indépendants), et augmente plus modérément dans le public (+ 2 %).
 - Les femmes représentent 49 % des maintiens en Occitanie (51 % en France), proportion évoluant entre 39 % en Lozère et 57 % dans le Gers.
 - Par âge, 47 % des personnes concernées ont 50 ans ou plus (46 % en France) : le ratio ressort entre 37 % en Haute-Garonne et 59 % dans le Gard.
 - 61 % ont au moins le Bac (58 % en France). Par département, la proportion s'inscrit entre 50 % dans les Pyrénées-Orientales et 81 % en Haute-Garonne.
- En 2021, parmi les dispositifs dépendant de l'Agefiph, 99 **Études préalables à l'aménagement des situations de travail** (EPAAST) ont été engagées. Le nombre de décisions favorables de **Reconnaissance de lourdeur du handicap** (RLH) délivrées s'est élevé à 140 (- 7 % sur un an).

Les Cap emploi sont des Organismes de placement spécialisés (OPS) en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Accompagnements par les Cap emploi et maintiens dans l'emploi

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie

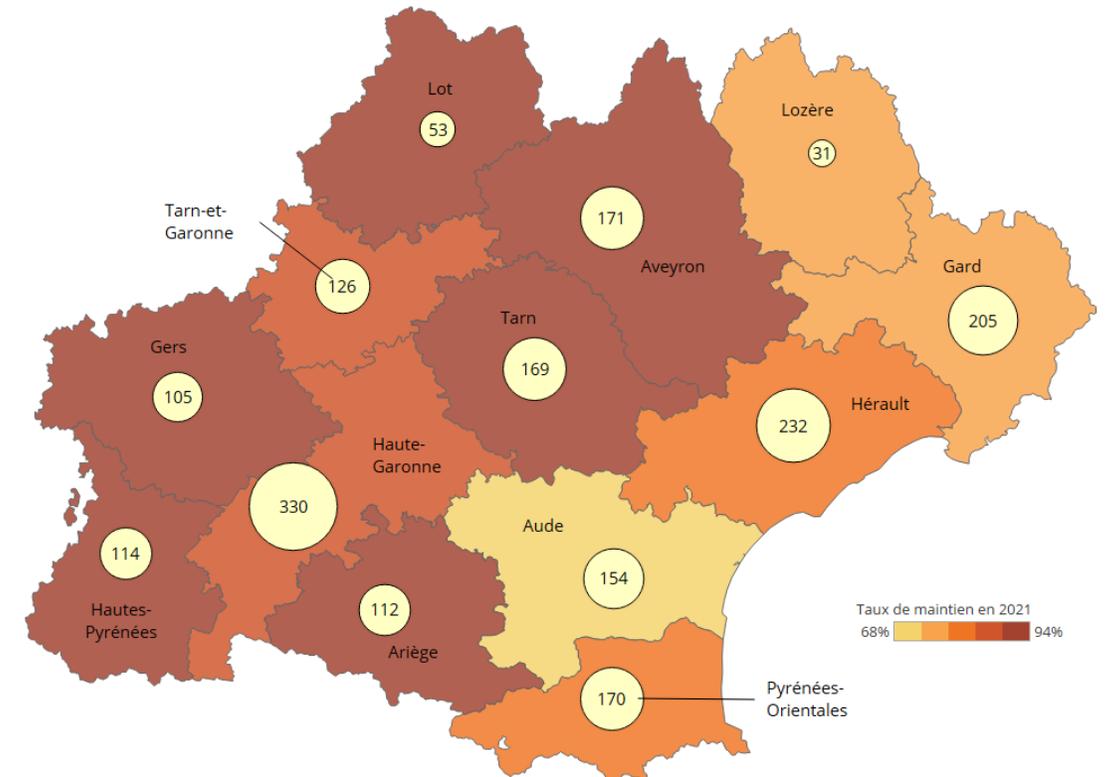


Accompagnement par les Cap emploi

- Le taux de maintien (parcours réussis rapportés aux parcours clos sur l'année, hors causes exogènes) a continué de progresser en 2021, atteignant 84 % en Occitanie (+ 3 points sur un an). Malgré cette amélioration, le ratio demeure inférieur à la moyenne nationale (93 %).
 - La plus forte hausse est observée dans le Tarn (+ 17 points, à 89 %), suivi par les Hautes-Pyrénées (+ 11 points, à 93 %).
 - Quatre départements enregistrent une baisse du taux de maintien, en particulier la Lozère (- 5 points, 68 %) et le Gard (- 4 points, à 78 %).
 - Le taux de maintien apparaît plus élevé dans la partie Ouest de la région.
 - L'Ariège affiche le taux de parcours réussis le plus important d'Occitanie, à 94 %, devant le Lot, l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées (93 %).
- Dans le secteur privé, 59 % des maintiens ont été effectués dans des établissements de 20 salariés ou plus (contre 68 % en France).
 - L'industrie concentre 14 % des maintiens (contre 20 % en moyenne nationale) et l'agriculture 11 % (contre 9 %).
- En 2021, 280 préparations à un reclassement externe ont été accompagnées par les Cap emploi en Occitanie, en majorité sur la partie Est de la région.
 - Elles représentent 41 % du total des préparations réalisées en France.

Maintiens réalisés par Cap emploi en 2021 (y.c. indépendants)

Source : Agefiph - traitement Carif-Oref Occitanie



© 2023 Mapbox © OpenStreetMap

Glossaire

- AAH : Allocation adulte handicapé
- Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- AT-MP : Accident de travail – maladie professionnelle
- CARSAT : Caisse d'assurance retraite et santé au travail
- CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- CRPE : Contrat de rééducation en entreprise
- Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Dreets : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- EPAAST : Etudes préalables à l'aménagement des situations de travail
- ESAT : Etablissements ou services d'aide par le travail
- FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- IGAS : Inspection générale des affaires sociales
- ISAP : Interventions sociales d'aide à la personne
- ISIC : Interventions sociales d'intérêt collectif
- LUA : Lieu d'accueil unique
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- MSA : Mutualité sociale agricole
- OETH : Obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- OPS : Organismes de placement spécialisés (Cap emploi)
- ODS : Offre de suivi
- PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle
- PRITH : Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés
- RLH : Reconnaissance de lourdeur du handicap
- RQTH : Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
- SST : Services de santé au travail
- ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Bibliographie

- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2019, Dares résultats, novembre 2021, n° 063.
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2020 et 2021, Dares résultats, novembre 2022, n° 054.
- Les chiffres clés Occitanie, Édition 2022, Dreets Occitanie, juillet 2022.
- Plan régional santé travail 3 Occitanie - Diagnostic régional santé travail – Focus sur la Prévention de la désinsertion professionnelle, 2021.
- Les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi – Décembre 2021, région Occitanie, Pôle emploi, avril 2022.
- Tableau de bord du PRITH Occitanie : édition 2022, PRITH Occitanie – Carif-Oref Occitanie, février 2022.
- L'accès à la formation des travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Occitanie, PRITH Occitanie - Amnyos, février 2019.
- L'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie en 2019, Carif-Oref Occitanie, mars 2022.
- Cartographie des difficultés de recrutement en entreprise adaptée en Occitanie, Carif-Oref Occitanie, octobre 2019.
- Emploi, chômage, revenus du travail, Edition 2022, Insee, juin 2022.
- Une approche de la précarité en Occitanie, Éditions 2021 et 2022, Insee, novembre 2021 et juin 2022.
- Repères et références statistiques, Edition 2017 à 2021, DEPP.
- Rapport d'activité 2020 de l'Agefiph, Agefiph, avril 2021.
- L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph, Agefiph, janvier 2019.
- Emploi et chômage des personnes handicapées, Région Occitanie, année 2021, Agefiph
- Rapport d'activité et de gestion 2021 du FIPHFP, FIPHFP.
- Aide générale à la déclaration annuelle au FIPHFP, FIPHFP, janvier 2019.
- La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés, IGAS, décembre 2017.
- Le rapport 2019-2020 Handicaps et emploi, IGAS, mars 2020
- Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi, les personnes en situation de handicap, Carif-Oref Occitanie, juin 2022.
- Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 4^{ème} trimestre 2021, Statistiques et indicateurs, Pôle emploi, août 2022

Tableau de bord du PRITH Occitanie, mars 2023

À retrouver à l'adresse suivante :

<https://www.prithoccitanie.org/>



Plan régional
d'insertion des
travailleurs
handicapés

